études statistiques

numéro 77 1986

INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉCONOMIQUES

ROYAUME DE BELGIQUE



INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

ÉTUDES STATISTIQUES

NUMÉRO 77

1986

EN VENTE A L'INSTITUT NATIONAL DE STATISTIQUE

Rue de Louvain, 44 - 1000 Bruxelles Centre Albert, Place Albert I, 4 (8º étage) - 6000 Charleroi Quai Marcellis, 30 - 4020 Liège

Prix du numéro: Belgique: 150 F Etranger: 200 FB

CCP n° 000-2005886-23 de l'1.N.S., rue de Louvain, 44, 1000 Bruxelles

TABLE DES MATIERES

Quel avenir pour le recensement de la population?

In	troduction	3
1.	Le recensement de la population, méthode d'observation	3
	1.1. Caractéristiques	3
	1.2. Utilité des résultats	4
2.	Historique des recensements de la population en Belgique	6
	2.1. Périodicité	7
	2.2. Technique	7
	2.3. Contenu	8
3.	Le recensement de la population et des logements de 1981	12
	3.1. Base légale	12
	3.2. Objectifs	12
	3.3. Options méthodologiques	13
	3.4. Déroulement du recensement	14
	3.5. Traitement des données et publication des chiffres de la population	14
4.	Quel avenir pour le recensement de la population?	15
	4.1. Un problème à facettes multiples	15
	4.2. Le Registre national des personnes physiques	16
	4.3. La réalisation d'un «micro-recensement»	19
	4.4. Une proposition en guise de conclusion	20
Bi	bliographie sélective	22
Le	commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1984	
1.	Considérations générales	23
2.	L'évolution des valeurs en prix courants	24
3.	L'évolution des valeurs en prix constants	26
4.	L'évolution des valeurs moyennes	28
5.	Les résultats par grands groupes de produits	31
6.	La répartition géographique	35
7.	La balance commerciale	39
	7.1. La balance commerciale en 1984	39
	7.2 Evolution de la balance commerciale 1970-1984	40
	7.3. Répartition géographique de la balance commerciale en 1984	43

La reproduction du contenu de cette publication, qu'elle soit intégrale ou partielle, dans la forme originale ou remaniée, est interdite sauf autorisation écrite de l'Institut national de Statistique.

L'utilisation du contenu de cette publication, à titre explicatif ou justificatif, dans un article, un compte rendu ou un livre, est autorisée, moyennant indication claire et précise de la source.

Quel avenir pour le recensement de la population?

H. Larmuseau

H. Van der Haegen

W. Van Waelvelde

D. Veys

INTRODUCTION

De mémoire d'homme, tout pouvoir a toujours collecté des données sur ses ressortissants. La conduite d'une politique appropriée exige en effet la connaissance des caractéristiques des populations.

C'est ainsi que sont nés il y a bien longtemps les recensements de la population. Ils furent à l'origine des registres de la population et sont le point de départ de toute autre enquête. A l'origine, les recensements n'avaient lieu qu'occasionnellement, ils ont évolué au fil du temps pour acquérir ces caractéristiques de régularité et d'exhaustivité que nous leur connaissons. Ils sont devenus des instruments indispensables dans le processus de prise de décisions politiques.

Cet article traitera de l'évolution des recensements de la population dans notre pays et des questions et perspectives qui y sont liées. La première partie fournira, outre une description précise de cet instrument d'observation, une esquisse de son évolution historique en Belgique. On y examinera également, en se référant au dernier recensement de 1981, les diverses possibilités offertes au niveau de la recherche scientifique.

La deuxième partie proposera des alternatives par rapport au recensement de la population «traditionnel». On verra comment ces alternatives se complètent et complètent d'autres voies d'observation et peuvent fournir des données suffisantes aux autorités et aux chercheurs.

1. LE RECENSEMENT DE LA POPULATION COMME METHODE D'OBSERVATION

Les recensements de la population sont en principe des recensements exhaustifs fournissant des données concernant l'état de la population. En tant que source de données statistiques, le recensement de la population est d'une grande importance notamment pour la recherche sociale qui se développe de plus en plus. Cet instrument d'observation possède différentes caractéristiques qui permettent d'obtenir des informations précises sur des problèmes généraux ou particuliers.

1.1. Caractéristiques

Toute une série de caractéristiques jouent un rôle lors d'un recensement de la population. Concrètement, on en citera cinq: le décompte individuel, l'aspect exhaustif à l'intérieur d'un territoire déterminé, la simultanéité, la périodicité et l'initiative publique.

1.1.1. Le comptage individuel

Toutes les personnes sont interrogées individuellement pour connaître leurs caractéristiques propres par le biais du ménage dont elles font partie. Dans le passé, on appliquait souvent le principe de l'enquête collective. On ne l'utilise plus guère que pour cerner l'aspect «ménage»; le nombre de membres du ménage est considéré dans ce cas comme formant un tout.

L'individu constitue l'unité d'observation privilégiée. En effet, les données par individu permettent d'obtenir une plus grande précision dans les analyses et notamment dans celles qui doivent servir de base à des descriptions plus approfondies par lesquelles on essaie de trouver les connexions pouvant expliquer certains phénomènes.

1.1.2. L'exhaustivité

Les organisateurs d'un recensement de la population souhaitent que chacun soit traité de la même manière. Pour cette raison, chaque individu habitant un territoire déterminé doit pouvoir être recensé. Les personnes assujetties sont celles qui, au moment du recensement, séjournent dans la région étudiée. En font partie de fait: les nationaux du pays et les étrangers qui y ont leur résidence habituelle. Il faut toujours mentionner explicitement quelles sont les personnes recensées. La délimitation du territoire dépend le plus souvent de l'organisation administrative.

1.1.3. La simultanéité

Le recensement essaie de fournir un cliché des chiffres de population à un moment donné. A cette fin, tout est centré sur une date fixe qui servira de point de référence dans le temps. En fait, l'organisation matérielle d'un tel événement ne permet jamais de contacter simultanément toutes les personnes concernées. L'enquête se situe dès lors à une date aussi proche que possible du jour fixé afin d'éviter autant que possible les erreurs et les doubles comptages.

Des dénombrements successifs ne permettraient pas d'assurer une comparabilité satisfaisante étant donné le nombre de modifications qui interviennent entre temps.

Les questions relatives à des événements ayant eu lieu dans une période précédente, comme, par exemple, celles qui ont trait à la fécondité, sont également posées pour la période finissant au moment du recensement.

1.1,4. La périodicité

Les recensements de la population doivent être organisés régulièrement, avec un intervalle limité entre deux recensements. Ainsi, la comparabilité des résultats est assurée selon un rythme déterminé. L'analyse des événements passés permet de mieux appréhender la situation actuelle mais constitue aussi la base de calculs de tendances relatives aux développements futurs. A l'avenir, lorsque les systèmes de traitement automatique auront permis un accès permanent aux registres de données individuelles, on pourra réaliser des recensements permanents.

1.1.5. L'initiative publique

L'organisation d'un recensement relève des autorités publiques, ceci, non seulement en raison de l'objectif administratif poursuivi mais surtout en raison du fait qu'il est difficile d'élaborer une politique valable sans données fiables et récentes. Une coopération active avec les administrations locales est souhaitable d'autant plus que celles-ci sont également des utilisateurs de l'information recueillie. Quant au coût du recensement, il constitue souvent un point d'achoppement contre lequel se heurtent ses défenseurs. Il faut toutefois tenir compte de l'importance d'une telle opération. Quant au questionnaire lui-même, il ne peut rencontrer tous les objectifs d'un recensement que s'il est élaboré sur une base légale. Cette législation permet à la Nation, par le biais de ses Représentants, de prendre l'initiative et de suivre l'élaboration du recensement.

Il en résulte que l'organisation pratique est confiée le plus souvent à un bureau statistique national ou général, qui doit suivre les procédures indiquées. La protection de la vie privée des individus, la nécessité d'obtenir un matériel de base fiable sont les deux objectifs majeurs vers lesquels tendent les responsables du recensement.

1.2. Utilité des résultats

Toute recherche en analyse sociale, vise toujours à obtenir des vues précises sur le comportement humain. Les diverses composantes de ce comportement, notamment les composantes psychologiques, sociales ou économiques, trouvent ainsi une meilleure explication. L'objectif poursuivi est la possibilité d'arriver à une meilleure maîtrise et à la prévision de certains phénomènes. L'acquisition d'informations structurées au moyen d'un matériel d'une haute qualité est d'une très grande importance dans ce processus.

La source la plus riche de matériel utilisé pour l'étude de thèmes sociaux et économiques est le recensement de la population. En tant que moment d'observation itératif, le recensement de la population fournit progressivement de plus en plus de données. Leur qualité s'améliore graduellement et les caractéristiques relevées s'affinent (par exemple: les subdivisions géographiques, qui vont actuellement jusqu'au niveau des quartiers).

D'une manière générale on peut cependant relever deux contraintes importantes. D'une part, la nature et la structure d'un recensement sont déterminées prioritairement par la réalité administrative, bien plus que par des considérations et préoccupa-

tions théoriques. D'autre part, les données collectées ne sont pas toujours analysables telles quelles. D'un point de vue méthodologique, on peut relever trois possibilités dans l'utilisation des données du recensement à des fins de recherche scientifique: la possibilité d'identifier des tendances sociales, d'établir des diagnostics et d'émettre des hypothèses pour le futur.

1.2.1. L'identification de tendances sociales

Les nombreuses caractéristiques sociales, économiques et démographiques rassemblées au cours d'un recensement de la population permettent de mettre en valeur un certain nombre de tendances. Des comparaisons très développées peuvent être faites dans le temps et dans l'espace. Sont bien connus, les nombreux indices concernant la structure de la population (dépendance, sénilité, âge médian, etc...) ainsi que les indicateurs plus complexes (par exemple: ceux qui associent la composante démographique et les facteurs économiques tels que l'emploi). Les tendances qu'on peut en déduire contiennent des indications utiles pour les investigations liées à la promotion d'une politique.

Cependant, ces évaluations ont souvent un contenu trop pauvre pour pouvoir servir à une recherche sociale plus approfondie. Leurs limites présentent un double aspect.

D'une part, il y a un manque de précision quant aux concepts utilisés, d'autre part, il y a un manque de données concernant des sous-populations ou des populations-cibles spécifiques.

La coïncidence nécessaire entre les concepts théoriques et les possibilités d'en saisir les manifestations est souvent limitée dans le cadre d'un recensement de la population. Ceci peut se constater en étudiant séparément un ensemble d'attitudes et d'habitudes dans une population totale et dans des parties de celle-ci. En général, on peut affirmer que le passage des catégories démographiques utilisées aux groupes sociaux est plutôt malaisé. L'unidimensionnalité des accès utilisés dans le recensement de la population impose des limitations dans ce domaine. L'aspect multidimensionnel qu'il faut rencontrer dans toute recherche sociale à caractère scientifique n'est que très partiellement possible si on utilise les données d'un recensement.

La seconde difficulté provient du manque d'informations recueillies concernant des sous-populations ou des populations-cibles dont l'importance d'un point de vue social va croissant. La connaissance des

caractéristiques et des besoins spécifiques de certains sous-groupes de population n'est possible que d'une manière sommaire. Les propositions diverses sur le plan international visant à construire des systèmes intégrés d'indicateurs relatifs à la réalité sociale sont sans doute mieux adaptées aux besoins d'informations réels dans ce domaine. Les responsables des recensements de la population doivent continuer à les défendre: pour un grand nombre de sujets, ils gardent toute leur importance. Pour que la richesse des informations recueillies soit entièrement utilisable, il faudrait aussi pouvoir lever les restrictions soulevées.

1.2.2. Le diagnostic des tendances sociales

La science sociale tente toujours de comprendre comme une totalité la réalité sociale étudiée, ce qui signifie qu'elle l'explique et la rende compréhensible.

La réalité sociale et économique ne peut être étudiée de manière scientifique à travers la multiplicité des informations disponibles, qu'à condition de ne pas perdre de vue les bases structurelles de cette réalité. Cette lacune est clairement perçue au niveau de l'instrument d'observation discuté. En effet, il n'est pas évident qu'on puisse avoir une idée de la réalité sociale à partir de toutes sortes de manipulations simples ou complexes des données de base. Les situations et les mutations qu'on constate empiriquement, mais qu'on ne peut analyser qu'au niveau de l'agrégat — ce qui est le cas pour la plus grande partie des résultats du recensement de la population implique le risque d'aboutir à ce qu'on appelle en anglais une «ecological fallacy». Le fait de regrouper des caractéristiques individuelles en grappes de répondants ne conduit pas nécessairement aux mêmes résultats que ceux obtenus par l'utilisation de grappes géographiquement délimitées.

L'emploi du recensement comme instrument de diagnostic est donc limité de même que sa validité dans le temps.

Les comparaisons entre plusieurs recensements, de même que la confrontation de plusieurs populations-cibles, peuvent pallier ces inconvénients. Le risque de comparaisons abusives, liées au manque de synchronisation et à des méthodologies différentes des relevés restreint cependant le champ des comparabilités permises. Pour une comparaison longitudinale complète, il faut, en effet, utiliser des méthodes d'observation adaptées.

En résumé, on peut dire que la grande masse de données disponibles ne conduit pas nécessairement ni automatiquement à la clarification souhaitée. Dans chaque recherche sociale scientifique, les phases intermédiaires sont indispensables, à savoir: la délimitation du point d'intérêt spécial, la confrontation de l'objectif retenu avec les données disponibles et la forme sous laquelle celles-ci sont présentées.

1.2.3. La capacité de prévision au niveau des tendances sociales

Chaque approche scientifique tente d'aboutir à une compréhension des phénomènes, à les prévoir et à les contrôler. Comparées aux sciences physiques, les sciences sociales ont beaucoup moins bien réussi à établir des prévisions réelles. Des difficultés au niveau de la mesurabilité et de la mise en œuvre des concepts utilisés sont inhérentes à l'étude de la réalité sociale.

Cependant, le savoir-faire du chercheur individuel, qu'il saura déployer et utiliser avec plus ou moins de bonheur, lui permettra d'obtenir des résultats déjà considérables, étant donné la richesse des résultats du recensement de la population. Mais la possibilité de prévision globale reste encore très éloignée.

1.2.4. En guise de conclusion

En général, on peut dire que le recensement de la population, en tant qu'instrument d'observation sociale scientifique, donne une récolte très riche de matériel utilisable. Beaucoup de thèmes socioéconomiques peuvent être étudiés sur base de cette information. Cependant, les limitations sont très réelles et il en résulte que la multiplicité des données collectées ne fournit pas nécessairement la possibilité d'obtenir une idée de la réalité sociale. L'organisation d'enquêtes avec un objectif bien déterminé aboutira donc souvent à des données plus directement utilisables et complémentaires.

2. HISTORIQUE DES RECENSEMENTS DE LA POPULATION EN BELGIQUE

Les recensements de la population constituent les principales sources de données concernant la population. Ils remontent aux premiers siècles de notre civilisation, mais dans l'Antiquité, ils furent organisés à des fins militaires ou fiscales. Jules César avait déjà fait procéder à des estimations quant aux effectifs d'hommes valides que la Belgique d'alors pouvait fournir. De ces chiffres les historiens ont pu déduire que nos contrées comptaient à l'époque entre 700.000 et 1.000.000 d'habitants.

Au Moyen-Age et durant les périodes bourguignonne et espagnole, des dénombrements de ménages eurent lieu dans certaines villes et régions (notamment pour le Brabant, en 1435 et 1526).

A partir du 17^e siècle, suite au Concile de Trente de 1563, le clergé s'occupa de la tenue des registres paroissiaux où baptêmes, mariages et décès étaient consignés. Ces registres constituent les documents les plus fiables pour l'estimation de notre population des 17^e et 18^e siècles.

A partir de 1796, sous l'occupation française, les administrations communales furent chargées de la tenue des registres de l'état civil. Ces registres furent assez mal tenus au cours de cette période (1796-1803). En effet, beaucoup de gens dans les campagnes refusaient d'y faire enregistrer les naissances, mariages ou décès. Les Français organisèrent alors le recensement de l'an IV (1795-1796). Par commune, des listes nominatives furent établies classant les habitants par ménage et mentionnant le sexe, l'âge et la profession. Les enfants de moins de douze ans n'y furent pas repris nominativement: seul leur nombre y figurait. Bien qu'elle soit parfois incomplète, cette documentation est encore disponible aux archives de l'Etat pour un nombre élevé de communes. Elle contient d'importantes données concernant la situation démographique, économique et sociale de nos régions à la fin de l'Ancien Régime.

Les premiers véritables recensements de la population ont été organisés au début du 19^e siècle. Avant l'Indépendance belge en 1830, on en compte cinq qui eurent lieu respectivement en 1801, 1806, 1811, 1816 et surtout 1829, le plus complet. Ces recensements ne fournissaient généralement que des chiffres globaux de la population. Les données récoltées lors de ces cinq recensements ont été réunies dans une étude d'Adolphe Quetelet: «Sur les anciens recensements de la population belge», publiée dans le Bulletin de la Commission centrale de Statistique (tome III).

Après l'indépendance de la Belgique en 1830, le premier recensement de la population aurait dû avoir lieu en 1839, soit dix ans après celui de 1829. Il fut cependant supprimé. Un recensement d'essai fut

organisé le 15 mars 1842 par la ville de Bruxelles sous l'impulsion d'A. Quetelet, président de la Commission centrale de Statistique depuis 1841. Les résultats de ce recensement furent publiés dans le «Bulletin de la Commission centrale de Statistique» (tome I). Le premier recensement général de la population de la Belgique indépendante fut préparé par A. Quetelet et eut lieu le 15 octobre 1846. Ce recensement fut à ce point méticuleusement réalisé qu'il servira de modèle méthodologique aux autres pays européens. Il est à l'origine d'une refonte complète des registres communaux de la population. En raison de difficultés juridiques, cette réforme ne deviendra cependant effective qu'après le recensement de 1856. On trouve l'historique détaillé des recensements de la population belge depuis 1846 dans le premier tome du Recensement de la Population au 31 décembre 1947.

Avant de traiter de la technique et du contenu de ces recensements, il convient de mentionner le développement des statistiques démographiques courantes qui constituent le prolongement de ces recensements.

Les autorités françaises introduisirent dans notre pays les registres de l'état civil. Par la suite, les naissances, mariages et décès y furent enregistrés par les administrations communales sous forme d'actes légaux qui, permirent l'établissement de statistiques valables du mouvement de la population.

Le rôle d'Adolphe Quetelet et de la Commission centrale de Statistique fut déterminant. Un Bureau de statistique générale fut créé au sein du Ministère de l'Intérieur. Des publications sur la population parurent régulièrement, et à partir de 1841, un tome fut édité annuellement sous le titre «Statistique de la Belgique. Population. Mouvement de l'état civil». Par ailleurs, de nombreuses améliorations furent progressivement apportées aux statistiques démographiques courantes. En 1851 parut la première statistique sur les causes de décès, en 1856, sur les migrations. Des aperçus démographiques détaillés de même que d'autres statistiques furent publiés dans la série historique: «Exposé de la situation du Royaume». Ces volumes imposants constituent la plus riche source statistique pour l'histoire démographique, économique et sociale du 19e siècle.

A partir de 1939, et surtout après 1945, des bulletins de recensement individuels ont été progressivement introduits pour les naissances, décès, mariages, divorces, etc.... L'histoire des recensements de la population doit être associée au développement des statistiques démographiques courantes.

2.1. Périodicité

Comme nous l'avons déjà dit, le premier recensement de la population, qui coïncidait d'ailleurs avec un recensement de l'agriculture et de l'industrie, a eu lieu le 15 octobre 1846. Les recensements suivants ont été organisés en 1856, 1866, 1876 (un simple dénombrement des habitants); et, par la suite les recensements eurent lieu toutes les années décimales, soit en 1880, 1890, 1900, 1910, 1920, 1930. Le recensement de 1940 n'ayant pu avoir lieu à cause de la guerre, le premier recensement de l'après-guerre eut lieu en 1947, le suivant en 1961 (celui de 1960 ayant été supprimé en raison de difficultés politiques), l'avant dernier en 1970 et le dernier le 1^{er} mars 1981.

2.2. Technique

Tous les recensements réalisés en Belgique jusqu'à présent ont été exécutés par l'intermédiaire des administrations communales (dans l'optique de la mise à jour des registres de population). Celles-ci étaient chargées du recrutement des agents recenseurs.

Les recensements de la population allaient généralement de pair avec un recensement de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, des bâtiments et des logements. A partir de 1890, le recensement agricole a été dissocié du recensement de la population. Celui du commerce et de l'industrie y est resté attaché; c'est en effet par le biais du recensement de la population qu'on identifiait les chefs d'entreprise auxquels on devait remettre les bulletins de recensement du commerce et de l'industrie. Ce procédé n'a plus été utilisé au dernier recensement; actuellement, on peut recueillir les données concernant le commerce et l'industrie d'une autre façon.

Les premiers recensements ont été réalisés exclusivement à l'aide de bulletins de ménage collectifs. Les formulaires individuels, permettant un meilleur traitement des données, n'ont été introduits qu'à partir de 1880. En 1846 et 1856, les formulaires étaient unilingues, dans la langue de la région (sauf à Bruxelles). Par la suite, et jusqu'au recensement de 1947 compris, ils furent bilingues, puis de nouveau unilingues. Initialement, et ce de 1846 à 1910, le traitement des données était décentralisé, c'est-à-dire que les administrations communales et provinciales établissaient elles-mêmes les tableaux récapitulatifs pour leur territoire. Un bureau central au Ministère de l'Intérieur assurait le contrôle et la publication. La

Commission centrale de Statistique sous la présidence d'A. Quetelet a joué un rôle important dans l'analyse et la publication des données des premiers recensements.

A partir de 1920, le traitement a été partiellement centralisé. Pour les besoins du recensement de la population aux U.S.A., un Américain, HOLLE-RITH, avait inventé les cartes perforées et les machines statistiques (machines de perforation, de vérification et de tri). Toutefois, cette mécanisation ne se révèle pas comme une totale réussite, beaucoup d'opérations devaient encore être exécutées à la main.

En 1930, 1947 et 1961, le traitement mécanographique s'est progressivement amélioré. En 1970, on a utilisé pour la première fois l'ordinateur. Grâce à un appareillage vidéo, les données ont été directement encodées et enregistrées sur bande magnétique, tandis que leur vraisemblance était soumise à des programmes de contrôle automatique. Il devenait ainsi possible de corriger immédiatement les données et de supprimer ou de diminuer des contrôles ultérieurs. Pour certains renseignements manquants, plusieurs programmes de correction automatique ont été mis en œuvre.

Lorsque toutes les données étaient correctement introduites et que la programmation des tableaux était prête, il était théoriquement possible de composer tous les tableaux par commune, province, région et pour le Royaume en un minimum de temps.

Alors qu'en 1961, environ septante tableaux différents avaient été élaborés, ce chiffre fut porté à cent cinquante en 1970, dont la plupart par commune, et même quelques uns par secteur statistique (quartier). En 1981, leur nombre a encore augmenté.

2.3. Contenu

Il est évident que la signification statistique et la valeur informative d'un recensement sont déterminées par le nombre et la nature des données fournies.

A l'occasion de la préparation de chaque recensement, la Commission centrale de Statistique d'abord, et depuis 1946, le Conseil supérieur de Statistique a chaque fois émis des avis et recommandations. Dans beaucoup de cas, le gouvernement les a suivis; parfois il s'en est cependant écarté pour des raisons politiques.

Les utilisateurs de statistiques insistent depuis toujours pour obtenir un maximum de renseignements à l'occasion des recensements généraux. Ces demandes doivent être restreintes, et le nombre de questions doit rester dans des limites raisonnables et compatibles avec les possibilités techniques.

Les recommandations émanant des bureaux statistiques de l'O.N.U. et de la Communauté européenne, ont également un impact non négligeable sur le contenu, et parfois même sur la technique des recensements.

A l'échelle mondiale, l'O.N.U. a recommandé de tenir des recensements de la population aux environs des années décimales. En outre, des programmes mondiaux ont été élaborés quant au contenu minimum de ces recensements.

En Europe, il faut également signaler les travaux menés depuis les années cinquante à Genève par la «Conférence des Statisticiens européens», un organe de l'O.N.U. De nombreuses réunions ont été organisées pour les pays européens, où chaque fois de volumineux rapports ont été élaborés concernant les définitions, le contenu et les techniques des recensements de la population. La Belgique a toujours suivi ces réunions qui lui ont été d'une grande utilité et a essayé, dans la mesure du possible, de tenir compte des recommandations. C'est ainsi qu'à partir de 1961, on a opté pour la classification socio-professionnelle telle qu'elle avait été élaborée à Genève. En 1970, la notion du «noyau familial» a été introduite dans le recensement, conformément aux recommandations de Genève.

Ces recommandations ont été adoptées et affinées par l'Office statistique des Communautés européennes. En outre, la C.E.E. a élaboré des tableaux harmonisés et a insisté pour que des données identiques soient collectées dans tous les pays du Marché commun. Pour 1981, une période de recensement uniforme a été imposée. Hélas, seuls quelques pays en ont tenu compte.

La collaboration entre les pays du Benelux n'est pas non plus négligeable, surtout pour les recensements de 1961 et de 1970. A de nombreuses reprises, les fonctionnaires de l'Institut national de Statistique et du C.B.S. se sont réunis afin de comparer les projets de questionnaires, d'uniformiser le contenu, d'assurer la concordance des définitions, d'adapter les nomenclatures, etc... Après 1961, une publication a paru avec des résultats comparables des pays du

Benelux. Par la suite, ce mode de collaboration a été adopté au niveau de la C.E.E.

On examinera ci-après, par le biais des principales variables et données collectées, comment a évolué le contenu du recensement. On ne prendra ni en considération le recensement agricole ni le recensement du commerce et de l'industrie.

Préalablement, il faut signaler que dans tous les recensements figuraient des questions concernant le sexe, l'âge (date de naissance), l'état civil, le lieu de naissance, la profession, la nature de l'activité, la composition du ménage.

2.3.1. Subdivision de communes

En 1846, la population a été ventilée en divisions de commune ou par hameaux et sections. Par la suite, cette ventilation a été abandonnée, sans doute en raison des difficultés que présente la délimitation de ces subdivisions de commune.

Toutefois, pour le recensement de 1970, à l'initiative et sous l'impulsion du Professeur H. Van der Haegen, de la K.U. Leuven, un nouvel essai a été tenté et mené à bon terme. Un travail préparatoire considérable a été accompli, en collaboration avec plusieurs géographes, sociologues et urbanistes de différentes universités, pour subdiviser toutes les communes du pays en secteurs statistiques correspondant aux hameaux et quartiers.

Toutes les communes ont reçu des plans où figurent les secteurs statistiques. Les résultats ont été publiés dans un volume important du recensement de 1970. Beaucoup d'autres pays ont également utilisé ce procédé, appelé «small areas statistics». La problématique en a été exposée dans Acta Geographica Lovaniensia (1972, n° 10).

Pour le recensement de 1981, une subdivision par quartiers (secteurs statistiques) est également prévue, assurant la comparabilité entre les entités administratives anciennes et nouvelles.

2.3.2. Religion

Dans le premier recensement de 1846 figurait une question concernant les convictions religieuses. Proposée à nouveau en 1856 par la Commission de Statistique, la question ne fut pas retenue par le gouvernement et elle n'a plus été reprise par la suite. Il est à noter qu'une question concernant l'apparte-

nance à une église est toujours posée dans les recensements de la population de pays tels que la Suisse ou les Pays-Bas. Dans ce dernier pays, la question a cependant suscité des controverses.

En 1960, la question a de nouveau été proposée au Conseil supérieur de Statistique, mais elle a été définitivement rejetée. Les communautés religieuses ou couvents ont été recensés séparément de 1846 jusqu'à 1947 compris, mais cette spécification a également été supprimée par la suite.

2.3.3. Degré d'instruction

Lors des premiers recensements, la seule question posée à ce sujet était: «Savez-vous lire et écrire?» On pouvait ainsi recenser le nombre d'analphabètes. Maintenue jusqu'en 1947, la question est devenue sans objet — en raison du nombre infime d'analphabètes — et à été supprimée. Par contre, la question concernant le degré d'instruction ou plutôt le niveau de formation, a été élargie à partir de 1947. Les résultats ne sont cependant pas toujours fort précis, surtout en ce qui concerne l'enseignement technique.

En 1961 et 1970, on a demandé:

- aux jeunes encore aux études: la commune où était situé l'établissement scolaire qu'ils fréquentaient et le genre d'enseignement suivi;
- aux personnes ayant quitté l'école: l'âge auquel elles avaient cessé de suivre un enseignement de plein exercice, et les diplômes et certificats obtenus.

L'analyse de ces données combinées à d'autres caractéristiques telles que le sexe, l'âge, la profession, l'activité, etc... a été très révélatrice quant à l'évolution du niveau d'enseignement dans notre pays. De même, les différences entre les régions et les liens entre les professions exercées et les diplômes obtenus, ont pu aussi être étudiés. Ces questions ont été maintenues, avant tout sur les instances de l'Unesco qui désire publier à ce sujet un maximum de données comparables.

2.3.4. *Ménage*

Initialement, on se bornait à dénombrer les ménages, en mentionnant cependant, le nombre de personnes par ménage. Les chefs de ménage étaient classés selon l'âge, le sexe, l'état civil et la profession.

Depuis 1961, les ménages ont été ventilés selon

leur structure ou leur type. En outre, la notion de «noyau familial» a été introduite. En 1970, à l'instar des Pays-Bas, un nouveau concept a été introduit, celui de la phase de développement du noyau familial: on peut ainsi ventiler les ménages selon le nombre d'enfants et leur âge, l'âge et l'activité professionnelle du père et de la mère, et la durée du mariage.

Les dernières années, la notion de «chef de ménage» subit apparemment une certaine évolution, et il semble bien que, sous l'impulsion de divers groupes de pression, il faudra abandonner cette notion à l'avenir.

2.3.5. Etat social et classification socio-professionnelle

Jusqu'en 1947, les personnes actives étaient classées dans une des quatre catégories suivantes: chefs d'entreprise, employés, ouvriers ou aidants.

A partir de 1961, sur recommandation de Genève, une classification socio-économique a été introduite dans le but de répartir la population totale en un nombre restreint de groupes aussi homogènes que possible. Dans cette classification, les chefs d'entreprise ont été ventilés selon le secteur d'activité et le fait qu'ils occupent ou non du personnel, les employés ont été subdivisés en cadres, employés moyens et autres, les ouvriers en contremaîtres, ouvriers qualifiés et autres. Les professions libérales ont été classées séparément. Les personnes sans profession ont été réparties en un certain nombre de catégories, principalement en fonction de la nature du revenu de remplacement. Les personnes à charge ont été ventilées d'après les caractéristiques de la personne assurant les revenus du ménage.

2.3.6. Nationalité

De 1846 à 1880, on n'attachait pas grande importance aux étrangers dans notre pays. On leur demandait uniquement leur origine, c'est-à-dire le lieu ou le pays de naissance. Dans le recensement de 1890, on a introduit pour la première fois la notion de nationalité. Des accords bilatéraux avaient été conclus avec certains pays pour l'échange de listes nominatives de leurs nationaux habitant notre territoire.

Depuis lors, dans tous les recensements la nationalité a été demandée. La question s'est révélée particulièrement intéressante pour les recensements de 1961 et 1970, les réponses ont permis d'établir une statistique détaillée des étrangers résidant dans notre pays, avec une ventilation selon la nationalité, le sexe, l'âge, l'année d'établissement en Belgique, le lieu de naissance, la profession, l'activité, le statut professionnel, etc... Les statistiques courantes existantes ne peuvent fournir en la matière que des données insuffisantes.

2.3.7. Migrations

Les statistiques courantes concernant les migrations ont toujours été très sommaires dans notre pays. On ne connaît, année par année, que les migrations entre arrondissements. A partir du recensement de 1961, on demande le lieu de résidence antérieur et l'année d'établissement dans la commune. En 1981, on a également posé une question concernant les changements survenus au cours de l'année précédant le recensement.

De cette façon, il est possible d'établir tous les dix ans une statistique des migrations pour une plus longue période. On connaît ainsi par commune ou par région les autochtones et les immigrants selon la commune ou la région de provenance. De plus, on peut classer les immigrations d'après plusieurs caractéristiques: sexe, âge, etc..., ainsi que par année d'immigration. Ces données sont très utiles, elles permettent d'établir un historique des migrations sur une période de plus d'un an et fournissent une ventilation par unités géographiques plus petites que les arrondissements.

2.3.8. Connaissances linguistiques — langue la plus couramment utilisée

Si on exclut la question sur les convictions religieuses, qui n'a été posée qu'une seule fois, c'est la question relative à la langue utilisée qui a été le point le plus controversé, à la fois sur le plan scientifique et politique, des recensements de la population. La question fut proposée par A. Quetelet en 1846. Ce fut une première en Belgique et probablement dans le monde. Elle était formulée de la manière suivante: «Quelle langue parlez-vous d'habitude?» L'ambiguïté était extrême: en effet, que signifie «d'habitude»? En 1856, la question, bien que proposée par la Commission centrale de Statistique, fut supprimée; en 1866, on interrogea, toutefois, les gens sur leur connaissance des trois langues nationales. Cette question fut fortement critiquée car

chaque personne qui parlait un tant soit peu une autre langue nationale, se retrouva dans la catégorie des bi- ou multilingues.

En 1873, les premières lois linguistiques avaient été approuvées. La question resta néanmoins identique en 1880, 1890 et 1900 tout en étant à chaque fois vivement critiquée. Avant le recensement de 1910, on insista du côté flamand pour qu'on interroge les gens sur leur langue maternelle, c'est-à-dire la langue apprise pendant l'enfance, et que l'on connaissait encore. Ces propositions furent rejetées mais aux multilingues on demanda: «Quelle langue parlezvous le plus fréquemment?» Cette question a été maintenue jusqu'en 1947.

Elle n'a pas cessé d'être critiquée: il est, en effet, aussi peu facile, surtout dans les régions bilingues, de répondre à la question «Quelle langue parlez-vous le plus fréquemment?», qu'à la question: «Quelle langue parlez-vous d'habitude?». Les résultats des recensements influencèrent l'application de certaines lois linguistiques. Des communes changèrent de régime linguistique d'après le pourcentage recensé de francophones et de néerlandophones.

On a prétendu que dans les communes officiellement bilingues et dans les communes situées le long de la frontière linguistique, il était plutôt question d'un référendum subjectif que d'une statistique objective. En outre, certains recenseurs influencèrent les recensés ou remplirent eux-mêmes les bulletins selon leur propre choix.

En 1947, on a maintenu le même scénario et dans cinquante-six communes, des comités du recensement linguistique furent créés. Dans certaines communes (p. ex. à Renaix), des fraudes ont été constatées ce qui n'a pas entraîné l'annulation du recensement ou un nouveau recensement. Les résultats furent à nouveau fortement critiqués et la publication fut retardée jusqu'en 1954.

Pour préparer le recensement du 1^{er} janvier 1960, le Gouvernement constitua une commission du recensement linguistique composée de statisticiens, de linguistes et de sociologues sous les auspices du Conseil supérieur de Statistique. Sa mission était de revoir la formulation des questions ainsi que les modalités d'exécution et de contrôle du recensement linguistique. On décida finalement de supprimer la question relative à la langue parlée, mais d'organiser le recensement avec des bulletins bilingues sur tout le territoire. Juridiquement, l'emploi de bulletins bilingues se justifiait. Conformément à la législation en vigueur, ils devaient être bilingues parce qu'ils éma-

naient de l'administration centrale. La collaboration des administrations communales était indispensable pour l'exécution du recensement. Comme la majorité des communes flamandes renvoyèrent les formulaires bilingues à l'Institut national de Statistique, on se trouva devant l'obligation d'annuler le recensement.

Deux années plus tard, le 31 décembre 1961, le recensement put avoir lieu, mais cette fois avec des bulletins unilingues dans les communes unilingues. Le législateur avait entre-temps décidé que les bulletins étaient des documents communaux et qu'ils devaient être signés par les recenseurs communaux. La question sur la langue parlée fut abandonnée.

En 1970, il y eut, surtout dans l'agglomération bruxelloise, des actions de protestation violentes et la population fut incitée à ne pas participer au recensement. On constata environ 5% de refus de réponse qui, selon les cas, entraînèrent ou non des poursuites judiciaires.

2.3.9. Lieu de travail, moyen de transport utilisé et durée du trajet

Les recensements industriels de 1896 et 1910 avaient fourni quelques statistiques sur les migrants alternants; ce n'est cependant qu'en 1930 qu'on recensa pour la première fois le lieu de travail de la population active. Dans les recensements suivants, on introduisit également des questions sur le moyen de transport utilisé et la durée du trajet. Ces données se sont avérées très intéressantes pour l'analyse de la mobilité géographique et des mouvements alternants des forces de travail. Elles sont d'une grande importance pour l'étude des problèmes de circulation et des problèmes d'économie régionale. On a pu établir des tableaux à double entrée par commune de résidence et par commune de travail, arrondissement de résidence et de travail, région de résidence et de travail. Avec ces données, on a pu calculer des coefficients d'emploi par unité géographique, ce qui représente un important indicateur de prospérité pour une région. Cette statistique a également été utilisée pour définir la typologie des communes par degré d'urbanisation ou pour déterminer leur force attractive en tant que pôles de croissance économique.

2.3.10. Handicapés physiques

Bien que dans certains pays comme la France, des questions relatives aux handicapés physiques étaient posées depuis longtemps, cela ne se fit pour la première fois en Belgique qu'en 1970 sur les instances du Conseil supérieur des Handicapés de l'époque. On demanda même d'intégrer les handicapés mentaux dans cette enquête; mais cela ne sembla guère possible dans un recensement général de la population. Les résultats de cette enquête ont été publiés séparément; étant donné les difficultés à obtenir des renseignements fiables concernant certains handicaps, ceux-ci doivent être maniés avec une certaine prudence. Cette question ne fut plus reprise en 1981.

2.3.11. Fécondité du mariage

Dans les statistiques démographiques courantes, on ne dispose que de données concernant les naissances pendant une année déterminée. Un recensement de la population permet de collecter des données sur le déroulement de la fécondité des femmes dans le temps. Des statistiques peuvent être établies par cohorte de femmes du même âge ou de même durée de mariage, etc... On peut ainsi mieux étudier les intervalles entre les naissances.

En 1910, on demande pour la première fois aux hommes mariés le nombre d'enfants nés de leur mariage. En 1920, la question est reprise. Le contrôle des données de ces recensements a démontré que la question a souvent été mal comprise et que les résultats doivent être interprétés avec prudence.

En 1930, les questions furent mieux énoncées et posées non seulement aux hommes mariés mais également aux veufs et aux veuves. En 1947 et 1961, les questions furent à nouveau posées aux hommes et non pas aux femmes parce que l'on considérait qu'il était délicat de demander cette information aux femmes.

En 1970, les questions furent posées aux femmes mariées et aux veuves, mais *non pas* aux femmes célibataires.

En 1981, on a interrogé toutes les femmes qui ont mis au monde un ou plusieurs enfants. Cette évolution représente bien un exemple de changement de mentalité.

2.3.12. Données sur les bâtiments et les logements

Déjà en 1856, le nombre des maisons habitées et

inhabitées a été recensé. Seul leur nombre était recensé sans autres précisions.

Ce n'est qu'en 1920, quand la question du logement était d'actualité que des renseignements plus détaillés ont été demandés. Mais, c'est surtout à partir de 1947 que la partie logement du recensement a été étendue; des questions ont été posées sur la propriété, le nombre de pièces, la surface et les commodités du logement.

En 1961, 1970 et 1981, ces questions furent encore étendues de sorte que l'on dispose d'une bonne information sur le parc des logements. En 1961 et 1970, on a également effectué des recensements des bâtiments (différents des recensements des logements) en collaboration avec l'Administration du Cadastre.

3. LE RECENSEMENT DE LA POPULATION ET DES LOGEMENTS DE 1981

3.1. Base légale

La loi du 2.6.1856 concernant les recensements généraux et les registres de population en constitue la base légale.

Afin de permettre à notre pays de se conformer à une directive de la C.E.E., cette loi fut modifiée par celle du 11.7.1980 prévoyant que les recensements de la population ne s'effectueraient plus les années se terminant par 0, mais les années se terminant par 1. Selon la directive de la C.E.E., les recensements de la population des pays membres devaient avoir lieu entre le 1^{er} mars et le 31 mai 1981.

Les modalités et la date du Recensement ont été fixées par l'A.R. du 24 décembre 1980.

Le recensement de la population a été organisé par l'I.N.S. en collaboration avec les administrations communales. La loi du 4 juillet 1962 constitue la clef de voûte de tout l'édifice; c'est elle qui autorise le gouvernement à organiser des enquêtes sur la situation démographique, économique et sociale du pays.

3.2. Objectif

Le recensement de 1981 se rapporte seulement à la population et aux logements.

Antérieurement, il y avait eu en même temps un recensement du commerce et de l'industrie. On y a renoncé parce que ces recensements engendraient des difficultés et des retards mais surtout parce que l'I.N.S. dispose aujourd'hui d'autres statistiques pour ces matières.

Le recensement est d'abord une opération administrative qui vise à dénombrer officiellement la population des différentes divisions administratives du pays et à contrôler et mettre à jour les registres de population des communes. Il permet également de fixer les clefs de répartition de certains moyens de fonctionnement du gouvernement, ainsi que les quotients pour les élections parlementaires et autres. Le recensement de la population de 1981 était particulièrement important parce que c'était le premier depuis la fusion des communes du 1^{er} janvier 1977.

En second lieu, le recensement est une opération qui permet d'établir des statistiques économiques, sociales et culturelles. Ces dernières sont très importantes, non seulement pour les pouvoirs publics lors de leurs prises de décisions mais également pour les milieux professionnels et scientifiques auxquels elles servent de base pour leurs études et leurs recherches.

La participation au recensement a toujours été en Belgique une obligation légale pour toutes les personnes résidant en Belgique. Les diplomates, fonctionnaires étrangers et autres étrangers qui y sont assimilés résidant en Belgique, ainsi que leur famille de même que les militaires appartenant à l'OTAN et séjournant en Belgique pour leur mission, n'ont pas été recensés. Ce sont ce qu'on appelle les étrangers «privilégiés».

3.3. Options méthodologiques

Déjà au cours de l'année 1978, le Conseil supérieur de Statistique avait, à la demande de l'I.N.S., examiné l'opportunité et les méthodes d'exécution du prochain recensement. Malgré l'existence de banques de données, le Conseil s'est prononcé unanimement pour la nécessité d'organiser un recensement.

En ce qui concerne les méthodes d'exécution et plus particulièrement les méthodes de collecte, des opinions fort divergentes voire opposées se manifestèrent. Deux options méthodologiques furent proposées. D'une part, un recensement par voie postale au lieu de faire appel à des recenseurs communaux. Une telle méthode avait déjà été appliquée dans d'autres pays comme la Suède, le Canada et les Etats-Unis.

D'autre part, on préconisait l'utilisation de bulletins de ménage sur lesquels l'adresse était préimprimée grâce aux données des registres de population détenues par le Registre national.

Dans le rapport de la commission du Conseil supérieur de Statistique pour les statistiques démographiques et sociales et les recensements généraux, l'organisation d'un recensement pilote fut recommandée afin de tester cette nouvelle méthode de recensement.

Le recensement pilote eut lieu le 18 mars 1979 dans vingt-trois communes: dix flamandes, onze wallonnes et deux de l'agglomération bruxelloise. Seuls, les bulletins de ménage préimprimés, les bulletins individuels et les bulletins des logements ont été testés.

Chaque ménage choisi avait reçu les enveloppes port payé pour renvoyer les réponses ainsi qu'une carte-réponse pour demander éventuellement la visite d'un délégué. Au total, 8.745 familles ont été sollicitées dont 4.633 dans la Région flamande, 2.904 dans la Région wallonne et 1.208 dans la Région bruxelloise.

3.3.1. Le recensement par la poste

Pour l'ensemble du pays, on constata que 57 % des ménages renvoyèrent leurs bulletins dont 49,5 % par la poste et 7,5 % en les remettant à l'administration communale. De ces 57 % de bulletins, il faut en soustraire 12 % pour des insuffisances telles, qu'ils ne pouvaient être pris en considération.

L'avantage du recensement par la poste paraissait être son moindre coût d'environ cinquante millions.

Plusieurs facteurs négatifs doivent être pris en considération:

— l'absence de registres de recensement que chaque recenseur doit suivre systématiquement lors de ses visites à tous les logements de son district. Ces registres sont très importants pour les opérations de contrôle à l'I.N.S. et lors de la vérification des registres de la population dans les communes;

- sauf coûts supplémentaires, il ne peut être question de recenser par la poste les logements vides, les résidences secondaires et les résidences de vacances;
- afin de pallier ces inconvénients, il faudrait de nombreux agents recenseurs ce qui réduirait d'autant le bénéfice escompté.

De plus, puisque, lors d'un recensement par la poste, l'intervention des agents recenseurs ne peut commencer que lorsque les formulaires renvoyés sont vérifiés, cela entraîne un réel ralentissement des opérations de recensement.

Suivant l'avis du Conseil supérieur de Statistique, il a finalement été décidé de recourir comme par le passé et comme dans la plupart des pays de la C.E.E. à la collaboration d'agents recenseurs communaux.

3.3.2. L'emploi de bulletins préimprimés

Le recensement pilote avait démontré qu'il n'était pas sans intérêt d'utiliser les données de la population disponibles au Registre national. Cette documentation présentait cependant encore d'importantes lacunes, notamment en ce qui concerne la composition des ménages. Dans 11 % des bulletins de ménage, des écarts furent constatés. Dans la plupart des cas, on a pu y remédier.

Il y avait cependant encore un autre problème qui était le trop long laps de temps qui s'était souvent écoulé entre le moment de l'enregistrement des données sur bande magnétique par la banque de données et la date de distribution des bulletins préimprimés aux recensés. En moyenne, l'écart était de deux mois et entretemps des changements relativement importants étaient intervenus dans la situation démographique, surtout dans les grandes agglomérations. Ce fut le cas pour presque 2 % des bulletins préimprimés.

3.4. Déroulement du recensement

Avant que le recensement ne débute sur le terrain, il a fallu procéder à la désignation des recenseurs communaux chargés de distribuer et de collecter les bulletins et de tenir à jour les listes inventaires du secteur qui leur avait été attribué. Les administrations communales ont désigné ces agents

recenseurs. Le déroulement des opérations sur le terrain s'est fait sous le contrôle et la responsabilité des administrations communales. Les dossiers collectés étaient encore soumis à toute une série d'opérations dans les communes. Les documents devaient finalement être remis aux bureaux régionaux de l'I.N.S.

3.5. Traitement des données et publication des chiffres de la population

En vertu de l'art. 49§ 3 de la Constitution, les chiffres de la population doivent être publiés au plus tard six mois après le recensement de la population. Afin de pouvoir répondre à cette exigence, l'I.N.S. a prévu deux phases dans le traitement des données. Dans la première, seul le bulletin de ménage C1 est traité; la deuxième consacrée à la saisie des données des bulletins individuels et des bulletins des logements, représente une somme de travail plus importante et plus longue en raison du grand nombre d'informations à traiter, des données à codifier mais aussi des contrôles de validité multiples à exécuter.

Les problèmes auxquels l'I.N.S. a dû faire face, dès le début, ont cependant complètement bouleversé le plan de travail initialement établi. Les administrations communales disposaient de deux mois pour vérifier les bulletins de recensement et accomplir les formalités prescrites relatives à la tenue des registres de population et ensuite transmettre les documents du recensement à l'I.N.S.

Seulement 94 des 596 communes ont respecté strictement ce délai, ce qui a bien entendu entraîné des retards dans les traitements et la publication.

En plus du problème des retards, il y a également eu un problème lié à l'emploi du terme «chef de ménage» dans les questionnaires. Ce terme avait été couramment employé dans les recensements précédents et se trouve toujours dans les instructions administratives concernant les registres de population que le Ministère de l'Intérieur adresse aux communes. L'utilisation de cette notion a été violemment contestée par de nombreux recensés qui croyait y déceler une forme de discrimination entre les membres du ménage. A l'avenir, ce terme ne sera plus employé et l'I.N.S. ne parlera plus que de la «personne de référence du ménage».

Une troisième difficulté résultait du choix retenu par l'I.N.S. concernant l'utilisation des bulletins de ménage préimprimés. A côté de difficultés techniques, les informations n'étaient pas toujours exactes, comme l'a montré la vérification des documents, surtout en ce qui concerne la composition des ménages.

Un quatrième problème s'est posé au niveau du personnel mis à la disposition de l'I.N.S. pour le traitement des données collectées. Un an après la date du recensement, le taux d'occupation n'était que de 85 % par rapport au personnel prévu. Dans ces conditions, on ne pouvait obtenir les rendements prévus ni disposer des résultats dans les délais voulus. En 1983, le traitement du recensement a même été interrompu à cause d'un manque de personnel.

4. QUEL AVENIR POUR LE RECENSEMENT DE LA POPULATION?

4.1. Un problème à facettes multiples

En Belgique, il n'est plus possible ni souhaitable d'effectuer un recensement de la population selon le schéma classique utilisé précédemment (recensement exhaustif, vérification des registres de population, collaboration d'agents recenseurs communaux, etc...).

Cela n'est plus possible parce qu'il est apparu lors des derniers recensements que des difficultés surgissaient au moment de l'exécution, soit, en raison d'oppositions politiques, soit, en raison d'un manque de collaboration de la part des administrations communales. Le recrutement d'agents recenseurs capables pose chaque fois un problème épineux et crucial. Vouloir obtenir des questionnaires correctement remplis pour dix millions d'habitants, représente un objectif pratiquement irréalisable. Pendant les heures de travail normales, les assujettis sont absents de leur domicile. Comme dans d'autres pays, on s'est heurté au problème de «l'atteinte à la vie privée» inhérent à certaines questions. Les refus de participer se multiplient toujours davantage chez les assujettis.

Cela n'est plus souhaitable parce qu'un recensement exhaustif tel que celui qui a été réalisé jusqu'à présent, ne donne des résultats qu'au bout de deux à cinq ans. La périodicité du recensement est décennale; les changements structurels de plus en plus rapides intervenus au cours des dernières années, que ce soit sur le plan économique, social ou culturel, peuvent difficilement être cernés par un recensement à effectuer de manière traditionnelle. La collecte moderne des informations doit, par conséquent, se

dérouler selon une méthode plus rapide et plus adéquate.

A présent que le Registre national devient opérationnel pour l'ensemble du pays, qu'il existe des possibilités d'interconnexion avec d'autres sources d'informations, et qu'on peut parler ainsi de «recensement permanent», l'abandon du recensement dans sa forme classique semble inéluctable.

A cet égard, nous pourrions tirer profit des expériences vécues dans d'autres pays européens.

En 1971, les *Pays-Bas* ont rencontré d'énormes difficultés pour effectuer leur recensement à la suite d'une campagne qui secoua l'opinion publique en présentant le recensement comme une atteinte à la vie privée des citoyens.

Avant le recensement de 1981, des précautions infinies ont été prises afin de rassurer la population. En outre, on a renoncé à une mise à jour et à la vérification des registres de population sur base des résultats du recensement. Les sanctions ont été supprimées et une commission de contrôle du respect des règles visant à protéger la vie privée a été instaurée. D'autre part, on a interdit l'interconnexion des données du recensement de la population avec d'autres données individuelles contenues dans certains fichiers. Malgré les règles édictées au sujet de la conservation, de la protection et de la destruction des données collectées, une nouvelle campagne hostile, tout comme en 1971 n'a pu être évitée. Le débat politique et social concernant la protection de la vie privée avait des répercussions sur le recensement de la population. Il en est résulté que le recensement prévu pour 1981 fut à nouveau reporté pour au moins dix ans ou du moins jusqu'à ce que une législation adéquate en matière de vie privée voie le jour. Cette législation ne pourra s'élaborer que provisoirement en raison du caractère délicat de cette matière et de son évolution rapide.

Le Centraal Bureau voor de Statistiek a finalement proposé l'organisation simultanée d'un recensement intégral simplifié et d'une enquête par sondage qui utiliserait un questionnaire plus étendu.

En République fédérale d'Allemagne, un recensement général de la population et des logements était prévu pour le 27 avril 1983. Des recensements pilotes avaient eu lieu, les textes de loi étaient rédigés, un crédit de 371 millions de marks était prévu au budget, quelque 600.000 agents recenseurs communaux étaient déjà recrutés, des millions de

formulaires étaient imprimés et prêts à être distribués aux vingt-cinq millions de ménages.

Trois mois avant la date du recensement, une violente offensive se déclenchait contre celui-ci.

On lui reprochait d'être en contradiction avec la Constitution et par conséquent, entâché d'illégalité. La protection de la vie privée, en raison notamment de questions relatives à la religion, ne serait plus assurée.

Les numéros d'identification uniformes pouvaient se retrouver dans toutes les banques de données et les renseignements risquaient, par conséquent d'être utilisés à des fins non statistiques. Le slogan «Celui qui refuse agit en accord avec la loi» fut propagé. Tous les moyens furent mis en œuvre pour inciter au boycottage. Les médias, les partis écologistes, les partis d'opposition, les organisations de jeunesse et les mouvements pacifistes soutinrent le mouvement. L'argument principal motivant le refus était le suivant: «Nous allons tout droit à un Etat tel que l'a prédit Orwell: «Big Brother is watching you». Malgré les belles promesses, toutes les données se retrouveraient dans les différentes banques de données (police, services secrets, etc...) et seraient reliées entre elles. La vie privée des citoyens s'en trouverait dès lors gravement perturbée.

A la suite de cette campagne, le gouvernement estima qu'environ 25 % de la population refuserait de compléter les formulaires, ce qui condamnait le recensement.

La Cour constitutionnelle d'Allemagne occidentale située à Karlsruhe décida finalement de reporter l'exécution du recensement jusqu'au moment où une enquête approfondie aurait démontré sa constitutionnalité.

Le jugement de la Cour constitutionnelle de décembre 1983 mentionnait que rien ne s'opposait à l'organisation d'un recensement de la population où les citoyens devraient répondre à de multiples questions. Elle estimait cependant que la procédure projetée par le Gouvernement fédéral concernant la transmission des données collectées aux communes afin de leur permettre de mettre à jour les registres de population était inconstitutionnelle. Le texte de la loi fixant l'organisation du recensement de 1983 devra être modifié; aucun recensement ne pourra par conséquent avoir lieu avant 1985.

Dans les pays scandinaves (Norvège, Suède,

Danemark), où il existe des registres centraux de la population, on a pris la décision de principe de supprimer les recensements de la population. Les gouvernements de ces pays partent du principe qu'un système de numéros d'identification uniformes peut permettre l'interconnexion des différentes informations contenues dans les banques de données existantes (population, entreprises, bâtiments et logements, sécurité sociale, etc...), ce qui permet d'établir la plupart des statistiques essentielles.

En conclusion, nous devons constater que le recensement exhaustif traditionnel est dépassé et qu'à l'avenir, il est peu probable qu'il puisse encore être utilisé comme source unique d'informations. En Belgique, récemment, le Registre national est devenu opérationnel pour le pays tout entier (voir plus bas) et les enquêtes par sondage offrent des possibilités spécifiques.

4.2. Le Registre national des personnes physiques

4.2.1. Historique

Pendant plus de quinze ans, on a attendu une loi qui constituerait une base juridique pour la constitution d'un registre central de données concernant les personnes physiques. Le 20 janvier 1983, le Sénat a approuvé un projet de loi organisant le Registre national des personnes physiques. La Chambre des Représentants adopte à son tour ce projet le 16 juin 1983. Des années de complications politiques et de multiples changements de gouvernements avaient fait que ce projet de loi relativement technique n'avait pas bénéficié de suffisamment d'appuis pour passer le cap du Parlement

La société actuelle présente une structure complexe largement ramifiée et caractérisée par une division du travail extrêmement poussée. L'éclosion d'une multitude de services et d'institutions au service du public en ont été une conséquence directe. Divers fichiers de personnes reprenant parfois plusieurs millions de citoyens ont été gérés d'abord manuellement, ensuite mécaniquement. En raison de la percée remarquable de l'informatique et de la rapidité de son développement, les gestionnaires de ces fichiers ont dû mettre en œuvre des moyens techniques de plus en plus sophistiqués.

Soucieux du meilleur rendement de leurs fichiers, ils ont souvent mis sur pied leur propre système de

gestion. Bientôt, on a cependant ressenti la nécessité d'harmoniser la gestion de ces différents systèmes.

L'unification des systèmes fut retardée par les différentes conceptions en présence. Lorsque le problème de la gestion devint écrasant, l'idée de canaliser les flux d'informations qui poursuivaient un même but mûrit. C'est ainsi que fut conçu le projet de stocker toutes les données non confidentielles relatives aux citoyens dans un registre national et de les tenir à jour afin de disposer d'un inventaire permanent.

Le Registre national devait satisfaire aux trois conditions suivantes:

En premier lieu, il fallait utiliser les meilleures sources d'informations pour la mise à jour des données individuelles; il fallait ensuite attribuer à chacun un numéro d'identification personnel et enfin, il fallait assurer la diffusion des données dans les services publics selon des procédures automatiques.

La réalisation d'un tel projet devrait permettre aux administrations publiques de travailler plus utilement et plus efficacement.

Au fur et à mesure que l'étude progressait, on arrivait à une meilleure perception des objectifs poursuivis. Le premier d'entre eux visait à faciliter le flux d'informations entre les autorités centrales et locales. La décision politique de créer des régions à côté des administrations provinciales ne devrait pas entraver le flux des informations ni lui opposer des barrières techniques ou financières.

Le second objectif consistait à accroître la rapidité et la sécurité de la circulation des données personnelles à tous les niveaux de l'administration.

En troisième lieu, on souhaitait donner une impulsion au développement de l'informatique dans les services publics locaux, dans des limites financières acceptables.

Le quatrième objectif était de pouvoir fournir du matériel statistique de qualité aux centres de recherches socio-démographiques. Par ailleurs, la simplification du travail administratif qui agace par sa lenteur (par exemple: en remplaçant des supports d'informations en papier par une banque de données électronique) profiterait à l'ensemble des citoyens car les procédures de travail s'en trouveraient accélérées et simplifiées..

4.2.2. Le cadre légal

4.2.2.1. Définition des concepts et contenu

Le Registre national sert à stocker, mémoriser et communiquer des informations relatives à l'identité des personnes physiques. Il centralise donc les données de toutes les personnes inscrites dans les registres communaux de la population et les registres des étrangers ainsi que les personnes reprises dans les registres des missions diplomatiques et des postes consulaires situés à l'étranger.

Les données individuelles enregistrées et conservées sont les suivantes: noms et prénoms, lieu et date de naissance, sexe, nationalité, résidence principale, lieu et date du décès, profession, état civil et composition du ménage.

A chaque personne inscrite au Registre national, on attribue un numéro d'identification comportant onze chiffres: 6 pour la date de naissance, 3 pour le numéro de série avec indication du sexe (masculin = nombre impair), 2 chiffres servant de numéro de contrôle pour la recherche des erreurs de transcription du numéro d'identification.

Chaque donnée individuelle est complétée par la date de validité et celle à laquelle elle cesse d'être valable. On conserve les données trente ans après le décès de la personne.

A côté des données susmentionnées, chaque administration communale peut, à sa demande, stocker d'autres informations dans le Registre national; la communication de ces renseignements reste alors limitée à cette administration. Cette possibilité représente un avantage appréciable pour les administrations communales; celles-ci peuvent ainsi assurer le dénombrement de leur population par l'ordinateur du Registre national. Lorsque l'administration communale fait enregistrer régulièrement toutes les données reprises sur les registres de population, une automatisation complète de la comptabilité de la population est assurée.

4.2.2.2. La tenue à jour des informations

L'article 4 de la loi sur le Registre national prévoit que les autorités communales sont tenues de transmettre au Registre national les neuf données individuelles. De même, les modifications successives doivent lui être communiquées à la date de leur intervention.

La tâche essentielle du Registre national étant la mise à jour des fichiers de personnes détenus par les services publics, il est impératif que l'intervalle entre l'apparition d'une nouvelle donnée ou la modification d'une donnée existante et son enregistrement dans le Registre national soit le plus bref possible.

Les responsables communaux sont donc tenus de transmettre au Registre national dans les deux jours ouvrables qui suivent la notification de l'événement toute information relative à une personne inscrite ou à inscrire. Pour les missions diplomatiques et les postes consulaires, ce délai est de huit jours ouvrables.

Les responsables communaux et les chefs de missions diplomatiques ou de postes consulaires sont responsables de la conformité des informations communiquées avec les actes et documents en leur possession.

4.2.2.3. L'accès à l'information

En principe, l'accès aux données individuelles stockées dans le Registre national est limité aux pouvoirs publics à l'exclusion donc du secteur privé. Le Parlement a pris cette décision afin de préserver la vie privée des citoyens. Même dans le secteur public, on a pris des mesures pour limiter, dans une certaine mesure, l'accès aux données individuelles.

L'accès à ces données devra être autorisé par un arrêté royal; les pouvoirs publics, les organismes d'intérêt public, les notaires et les huissiers pourront ainsi prendre connaissance des informations auxquelles ils peuvent prétendre en vertu d'une loi ou d'un décret. Après avis d'une commission consultative, un arrêté royal délibéré en Conseil des ministres peut aussi permettre l'accès à l'information aux institutions de droit belge qui accomplissent des missions d'intérêt général.

4.2.2.4. L'enregistrement des données destinées à d'autres pouvoirs publics

Un aspect important de l'accès à l'information des pouvoirs publics et des établissements d'utilité publique réside dans l'obligation qui peut être faite aux communes de fournir à ces organismes d'autres informations que les neuf imposées par la loi sur le Registre national.

L'objectif est de rentabiliser les canaux d'infor-

mations qui relieront les communes au Registre national.

4.2.3. Utilisation des données individuelles du Registre national en vue d'améliorer ou de compléter les statistiques démographiques courantes.

L'I.N.S. procède mensuellement ou annuellement à l'établissement d'un certain nombre de statistiques démographiques courantes.

Les administrations communales établissent et envoient chaque mois à l'I.N.S. des bulletins individuels sur lesquels sont repris les naissances, les décès, les causes de décès, les mariages et les divorces.

Ces bulletins comportent une multitude de données permettant l'élaboration de statistiques détaillées. Ces mêmes administrations fournissent chaque année un relevé des inscriptions et des radiations du registre de population; les migrations internes par arrondissement de provenance ou de destination et les migrations externes par pays de provenance ou de destination sont également fournies, une distinction est faite entre Belges et étrangers. Ce sont ces relevés que l'I.N.S. utilise pour établir annuellement les chiffres de la population du Royaume et les statistiques des migrations.

Ces données permettent de procéder à des estimations annuelles de la structure par âge de la population du Royaume.

Les données stockées dans le Registre national vont permettre de compléter ou éventuellement de remplacer un certain nombre de ces statistiques démographiques, pour autant que soit établi un système de communication d'information statistique à partir du Registre national.

Nous allons décrire ci-après un certain nombre de possibilités. Il va de soi qu'une concertation préalable s'impose entre l'I.N.S. et le Registre national afin que le système puisse fonctionner de manière logique et efficace.

4.2.3.1. Inventaire permanent de la population

La communication quotidienne des naissances, décès et changements de domicile au Registre national permet de disposer d'un inventaire permanent de la population pour toutes les parties du pays.

4.2.3.2. Structure par âge de la population

L'enregistrement de l'adresse de résidence, des naissances et des décès permet d'établir une structure par âge de la population par subdivision géographique.

4.2.3.3. Migrations

La statistique des migrations élaborée par l'I.N.S. peut être améliorée par le Registre national. Les mouvements peuvent être suivis d'après les communes de provenance et de destination. L'I.N.S. s'en tient actuellement au niveau de l'arrondissement. Une subdivision plus poussée pourra être obtenue lorsque les migrations seront réparties d'après l'âge et la nationalité.

4.2.3.4. Naissances, décès, mariages et divorces

L'I.N.S. dispose de relevés individuels détaillés concernant ces phénomènes démographiques. La collecte de ces données demande un énorme travail aux administrations communales, le traitement requiert également de nombreux efforts de la part de l'I.N.S. Il serait utile d'examiner dans quelle mesure le Registre national peut, sans perte notable d'informations, transmettre à l'I.N.S. les données destinées à l'établissement de ces statistiques.

4.2.3.5. *Ménages*

En ce qui concerne la composition sociologique de la population, l'I.N.S. peut uniquement élaborer des données à l'occasion du recensement de la population. A l'aide du Registre national, il est possible de dresser à n'importe quel moment une statistique relative au nombre et à la structure des ménages.

4.2.3.6. Données socio-économiques

Des données concernant la profession, l'activité, le statut socio-professionnel d'après le sexe, l'âge et l'état civil pourraient être élaborées dans la mesure où il y aurait concordance entre les numéros d'identification des différents fichiers des organismes sociaux du Royaume. En cette matière, les problèmes ne sont toutefois pas encore résolus.

4.3. La réalisation d'un micro-recensement

A côté du recensement de la population traditionnel, il existe d'autres moyens pour collecter des données fiables sur la situation socio-économique. L'enquête par sondage est du point de vue méthodologique la méthode la plus appropriée; elle permet de réaliser une analyse représentative. Lors de la réalisation, il faut prendre toutes les précautions indispensables notamment lors du tirage de l'échantillon. Les résultats obtenus peuvent alors être évalués à leur juste valeur et situés avec leurs intervalles de confiance par rapport à l'univers total.

L'avantage d'une enquête par sondage réside dans le fait qu'on peut lors de la collecte de l'information, tenter des expériences que le recensement général n'autorise pas. Un éventail plus large de possibilités est ouvert, de nouvelles questions ou de nouvelles formulations peuvent être expérimentées.

Le fait que telle ou telle question ne donne pas toujours le résultat souhaité, est beaucoup moins grave dans une enquête par sondage que dans un recensement général.

Introduire des variantes ou poser de meilleures questions peut se faire plus vite et plus facilement. Comme complément d'un recensement général, une telle réalisation est souhaitable. Dans le cadre d'une recherche à grande échelle, des questions spécifiques peuvent être posées pour une partie limitée de la population ou des populations cibles. Les frais complémentaires qui y sont liés sont relativement faibles et marginaux par rapport au coût total de l'enquête exhaustive.

L'inconvénient majeur des résultats d'une enquête par échantillonage réside dans les erreurs de sondage inévitables. Des corrections sont pourtant possibles, entre autres, par le maintien strict du nombre de déclarants et du nombre de réponses valables et utilisables. La statistique stochastique peut construire des modèles permettant le calcul de la marge d'erreurs, ce qui offre beaucoup de possibilités. Les limites de la fiabilité des résultats obtenus peuvent être calculées, ce qui permet une extrapolation vers la population totale. Mais, une marge d'insécurité subsistera toujours dans les résultats d'une enquête par sondage. Y remédier, surtout au niveau morphologique, est une des tâches essentielles d'un recensement général. Pour obtenir des données concernant les caractéristiques d'une population dans les limites bien déterminées, aussi bien dans le temps que dans l'espace, un recensement complet reste indispensable.

Un autre désavantage du recours à un microrecensement approfondi est le fait d'être limité, pour des raisons financières ou d'infrastructure dans le nombre de personnes à interroger. Si l'on veut atteindre des sous-groupes de population cette limitation représente un réel handicap. En conséquence, le taux de sondage doit être déterminé en fonction de la représentation relative de la population cible dans la population totale.

L'intervalle généralement plus court entre deux enquêtes par sondage, ouvre par contre d'autres possibilités. Des comparaisons dans le temps et la détection d'un certain nombre de modifications survenues pendant les phases intermédiaires peuvent se faire bien plus rapidement même si elles ne s'effectuent souvent qu'à un niveau limité. On peut alors observer, d'une part des changements à un niveau général de la population et d'autre part, on peut détecter des caractéristiques spécifiques de populations particulières.

Le fait qu'un relevé complet peut fournir un schéma de référence pour un sondage spécifique à portée limitée, démontre la complémentarité des recensements généraux et des enquêtes par sondage.

En 1977, l'I.N.S. a organisé un microrecensement afin d'obtenir des données récentes sur la situation de la population. Les plus importantes questions du recensement général de 1970 ont été reprises sur un bulletin de recensement individuel et posées à une partie représentative de la population.

Le tirage de l'échantillon s'est fait à l'aide des registres de population des communes. Le but était d'obtenir des résultats suffisamment valables et fiables. Pour y arriver un sondage de 7,5 % de la population totale semblait suffir.

En maintenant la plupart des questions du recensement de 1970, on s'assurait la comparabilité des deux séries de résultats. Il était possible de cette façon de suivre l'évolution pendant la période intercensitaire.

4.4. Une proposition en guise de conclusion

On trouvera ci-après une proposition concernant la méthode à utiliser lors d'un prochain recensement;

cette proposition tient compte de la situation développée ci-avant et des expériences de certains autres pays.

Cette proposition doit être considérée comme un choix, susceptible de variantes. La méthodologie n'est pas définitivement fixée et demande encore beaucoup d'études et de discussions tant au sein de l'I.N.S. que du Conseil supérieur de Statistique.

Le recensement de la population se composerait de deux opérations exécutées simultanément:

1. Un recensement exhaustif: à l'aide d'un bulletin de ménage reprenant d'une part des données démographiques primaires servant à la mise à jour des registres de population communaux et du Registre national (adresse, noms des membres du ménage, sexe, date de naissance, état civil, nationalité) et d'autre part, un nombre restreint de données économiques: profession, statut socio-économique, secteur d'activité et commune d'emploi. Ce recensement exhaustif se ferait à l'aide de bulletins de ménage préimprimés en deux exemplaires. La préimpression se ferait, dans un minimum de temps, à l'aide des données stockées par le Registre national. Ces données devraient être vérifiées et éventuellement corrigées par les assujettis.

Un exemplaire serait destiné à l'I.N.S. pour servir à l'établissement des statistiques et l'autre à l'administration communale pour la mise à jour du registre de population et du Registre national.

Les données économiques précitées (profession, statut socio-économique, secteur d'activité et commune de l'emploi) devraient être complétées par les assujettis. La distribution et la collecte des bulletins de ménage, se feraient, comme avant, par des recenseurs communaux. Il faudrait toutefois tester à nouveau l'efficacité d'un renvoi par la poste (ou la remise à la maison communale).

On ne peut pas perdre de vue que les recensés sont légalement obligés de fournir les renseignements demandés. Par ailleurs, ils ont un intérêt évident à ce que les renseignements les concernant figurant dans les registres de population soient aussi corrects que possible. L'expérience de certains pays a démontré que 95 % de la population répond spontanément par la poste. Un questionnaire à retourner par voie postale ne peut être trop compliqué. Une campagne d'informations appropriée doit être organisée. Le travail de correction peut être fait en grande partie par les employés communaux (par exemple: interro-

gation par téléphone). Eu égard aux simplifications proposées, le nombre d'agents recenseurs communaux peut être sensiblement réduit.

2. Une enquête par sondage pour laquelle 5 % du nombre total de ménages seront choisis au hasard.

Les membres de ces ménages seraient appelés à fournir des données plus détaillées sur le plan social, économique et culturel au moyen de bulletins individuels. Les données sur les logements pourraient être recueillis selon la même méthode.

Pour ce sondage de 5 %, on peut faire appel à un corps d'enquêteurs réduit (maximum 900) recrutés directement par l'I.N.S. et chargés de rendre visite aux ménages sélectionnés (± 180.000). Ces enquê-

teurs auraient pour tâche de remplir eux-mêmes les questionnaires au cours d'une interview des ménages.

Eu égard aux modifications de structure de la population, survenant plus vite que dans le passé, les instances compétentes devraient examiner l'opportunité de réduire la périodicité des recensements de dix à cinq ans.

Un recensement exhaustif permet d'obtenir des résultats au niveau des plus petites unités territoriales: commune, quartier, bloc de maison, rue.

Un sondage de 5 % n'autorise l'extrapolation de la plupart des données que jusqu'au niveau des arrondissements (ou groupes d'arrondissements) ou des régions économico-géographiques.

BIBLIOGRAPHIE

- Les recensements généraux de la population, de l'industrie et de l'agriculture organisés en Belgique depuis 1846, dans: Bulletin de statistique, 1947, no.1, p. 117-126; Bulletin de statistique, 1947, no.3, p. 490-516; Bulletin de statistique, 1947, no.10, p. 1289-1293; Bulletin de statistique, 1948, no.11, p. 1673-1683; Bulletin de statistique, 1949, no.10, p. 1463-1494.
- Recensement général de la population et des logements du 1^{er} mars 1981, dans:
 Bulletin de statistique, 1981, no.10-11.
- R. Bilsborrow: The preparation of an inventory of demographic data for social and economic planning. Chapel Hill,
 University of North Carolina, 1974. 39 p.
- Central register and administrative data as data source in the Norwegian population census, dans: Population et Famille, 1980, 2-3, p. 215-233.
- Quelques résultats de l'enquête socio-économique, avril 1977, dans: Bulletin de statistique, 1979, no.2.
- E. Hakin: Secondary analysis in Social Research. London, Allen & Unwin, 1982. 202 p.
- L. Herberger: Statistische Vorraussetzungen und Grundlagen für Bevölkerungswissenschaftliche Untersuchungen (p. 135-152), dans: Beitrage aus der Bevölkerungswissenschaftliche Forschung. Berlin, Boldt, 1983. 592 p.

- L. Kish: Survey Sampling. New-York, Wiley, 1965. 642 p.
- L. Kish: Samples and censuses, dans: International statistical rewiew, 47, 1979, 1, p. 99-109.
- C.F. Nothomb & L. Waltniel: Le Registre national. Bruxelles, Cité administrative de l'Etat, 1983. 25 p.
- N. Nourney: Einführung der Stichprobenverhahren in die amtliche Statistik, BIB-Materialen zur Bevölkerungswissenschaft, 30, p. 21-29.
- S. Shryock & S. Siegel: The Methods and Materials of Demography. Washington, D.C., U.S. Government Printing Office, 1975. 2 Vol.
- H. Van der Haegen & Th. Brulard: Les unités opérationnelles de statistique et leur utilisation dans le domaine de la géographie, la sociologie et la planologie, dans: Acta Geographica Lovaniensia, 1972, 10.
- Recensement de la population et des logements du 1^{er} mars 1981 en Belgique: Difficultés rencontrées et perspectives pour l'avenir, dans: Bulletin de Statistique, 1982, no.11-12.
- Loi du 4 juillet 1962, autorisant le Gouvernement à procéder à des investigations statistiques et autres sur la situation démographique, économique et sociale du pays, dans: Bulletin de Statistique, 1962, no.9.

Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1984 (1)

1. CONSIDERATIONS GENERALES

En 1984, l'économie mondiale a poursuivi le redressement qu'elle avait amorcé en 1983.

Selon le Secrétariat du G.A.T.T. (2), le volume des échanges mondiaux s'est accru de 5,5 % en 1984 contre à peine 2 % en 1983. On note d'ailleurs ce même taux de croissance, en termes réels, pour le P.I.B. des pays industrialisés dont la progression est due essentiellement aux scores enregistrés par les Etats-Unis d'Amérique (+7 % en termes réels) et le Japon (+6 %). En Europe occidentale, le volume du P.I.B. se serait accru de 2,5 % seulement mais on peut malgré tout parler d'une accélération du rythme de croissance étant donné que le taux enregistré en 1983 n'était que de 1,5 %.

En Belgique, l'augmentation du P.I.B. atteint 1,3 % contre une diminution de 0,1 % en 1983.

Selon le Secrétariat du G.A.T.T. (2), le taux d'inflation des pays industrialisés oscille toujours entre 5

et 5,5 %, ce qui correspond à peu près au niveau de 1983. Ce statu quo est la conséquence d'une baisse en Europe occidentale et d'une légère hausse aux Etats-Unis.

En Belgique aussi, l'indice des prix à la consommation a subi une augmentation moins forte qu'en 1983 (6,3 % contre 7,7 %). En revanche, l'indice des prix de gros accuse une hausse de 7,4 % en 1984 alors que cette augmentation s'est limitée à 5,2 % en 1983.

En ce qui concerne l'évolution du commerce international, le Secrétariat du G.A.T.T. (2) fait état du développement le plus important enregistré depuis huit ans. Le volume de ce commerce s'est accru de 9 %, un score jamais égalé auparavant.

En 1984, les importations comme les exportations se sont accrues de 6,5 % par rapport à 1983, à prix courants exprimés en dollars. Ce taux correspond à celui atteint pour les exportations des pays industrialisés dont les importations ont même augmenté de 9 % par rapport à l'année dernière.

Ce sont les pays en voie de développement qui voient leurs exportations augmenter le plus sensiblement (+7,5 %) tandis que leurs importations régressent de 0,5 %. Il faut souligner que ces taux ont été calculés en valeurs absolues exprimées en dollars.

En ce qui concerne le commerce extérieur de l'Union économique belgo-luxembourgeoise, on est frappé, en premier lieu, par l'accroissement identique en % (+4,9 %) des importations et des exportations à prix constants en 1984 par rapport à 1983. Par conséquent, l'accroissement des exportations dépasse de 0,7 % celui de l'année précédente. L'augmentation des importations contraste néanmoins avec le fléchissement de 1,4 % que l'on avait observé en 1983 par rapport à 1982.

Ci-après, on trouvera des explications plus détaillées relatives aux résultats définitifs du commerce extérieur de l'U.E.B.L.

(1) Note importante

Les résultats des statistiques du commerce extérieur de l'U.E.B.L., pour l'année 1984, constituent des données définitives. Lors de l'interprétation des résultats, les écarts croissants entre le solde de la balance des paiements, d'une part, et celui des importations et exportations selon les statistiques douanières, d'autre part, nous obligent à tenir compte des remarques suivantes:

- il existe des différences importantes dans la méthodologie des deux sources statistiques précitées;
- pour connaître le solde des transactions de l'U.E.B.L. avec le reste du monde, il vaut mieux utiliser le solde de la balance des paiements;
- seules les statistiques douanières fournissent des informations complémentaires particulièrement utiles, principalement sur les opérations par pays et par produit.
- A l'initiative de M. le Ministre Mark Eyskens, une enquête approfondie a d'ailleurs été entamée afin de connaître la cause des différences observées.
- (2) «Le commerce international en 1984 et les perspectives actuelles» Communiqué de presse G.A.T.T., Genève, 14 mars 1985

REMARQUE IMPORTANTE

Depuis l'entrée en vigueur du règlement (C.E.E.) n° 200/83 du 24 janvier 1983 (1) relatif à l'adaptation de la statistique du commerce extérieur de la Communauté (commerce spécial) aux directives en matière d'harmonisation des procédures pour les exportations et la mise en libre pratique des marchandises, les chiffres du commerce extérieur publiés par l'I.N.S. n'englobent plus à partir du 1^{er} janvier 1983, tant pour l'importation que pour l'exportation, les marchandises qu'un ressortissant étranger a, dans l'U.E.B.L., uniquement mises en libre pratique européenne ou qu'il a réexportées. Ce mouvement est maintenant considéré par la statistique nationale comme un transit.

Jusqu'au 1^{er} janvier 1983, il n'était pas toujours possible de savoir si de telles marchandises étaient réexportées (trafic dit «transit déguisé») ou non. Toutefois, il n'a pas toujours été possible, d'un point de vue statistique, de reconnaître ce mouvement et de l'exclure aussi bien des importations que des exportations.

Les Communautés européennes ont voulu offrir aux commerçants la possibilité de mettre les marchandises en libre pratique dans l'Etat membre de leur choix. Cela peut se faire par le paiement de droits d'importation et/ou de droits d'effet équivalent ou, dans le cas où les marchandises sont libres de droits, en remplissant les formalités d'importation.

Dès lors, si des marchandises sont mises uniquement en libre pratique européenne pour le compte d'un ressortissant étranger, l'enregistrement statistique se fait seulement pour la statistique établie pour les besoins de l'Office statistique des communautés européennes. Dans les statistiques de l'U.E.B.L., une importation n'est enregistrée que si les marchandises sont mises en libre circulation nationale ou déclarées pour la consommation.

A l'exportation, les marchandises sont reprises dans la statistique nationale lorsqu'il s'agit de marchandises produites en U.E.B.L. ou qui sont en libre circulation nationale au sein de l'U.E.B.L.

Il faut tenir compte de ces facteurs lors de l'interprétation des résultats parce qu'ils influencent aussi bien les importations que les exportations. En principe, cette modification ne peut peser sur la balance commerciale.

2. L'EVOLUTION DES VALEURS EN PRIX COURANTS

En 1984, les exportations de marchandises de l'U.E.B.L. se sont élevées à 2 992,1 milliards de F. Au cours de la même période, les importations ont atteint 3 195,8 milliards de F. Le chiffre d'affaires global de nos transactions commerciales avec l'étranger s'élève donc à 6 187,9 milliards de F. Pour la première fois, le cap des 6 000 milliards de F a été franchi. La valeur globale des importations a dépassé, pour la première fois, le seuil des 3 000 milliards de F.

Par rapport à 1983, les exportations ont augmenté de 340,8 milliards de F et les importations de 374,9 milliards de F, ce qui, traduit en pourcentage, représente une progression respective de 12,9 et de 13,3 %. Cette croissance est donc sensiblement plus importante que celle enregistrée en 1983, particulièrement pour les importations qui n'avaient progressé que de 6,3 % contre 10,8 % pour les exportations. Les taux de croissance des importations et des exportations diffèrent donc fort peu en 1984 (0,4 % seulement). On observe d'ailleurs le même phénomène en 1980, 1981 et 1982. En 1983, par contre, l'écart atteignait 4,5 % au profit des exportations. Les tableaux 1 et 2 retracent l'évolution mensuelle des valeurs à l'importation et à l'exportation en 1983 et 1984.

On y trouve également, en chiffres absolus d'une part, en taux d'accroissement par rapport à la moyenne des douze mois antérieurs correspondants d'autre part, les moyennes mobiles (2) des résultats des douze derniers mois. Les phénomènes saisonniers et accidentels se trouvent ainsi éliminés.

Pour les exportations de marchandises de l'U.E.B.L., tous les résultats mensuels de 1984 dépassent ceux de 1983. Les chiffres records sont notés pour les mois de février et de mai qui enregistrent une progression spectaculaire par rapport aux mois correspondants de l'année précédente, avec un bond de ± 55 milliards de F.

La moyenne mobile des valeurs absolues des exportations augmente de 204,6 milliards de F en janvier 1983 à 220,9 milliards de F en décembre de la même année, ce qui représente une hausse de 16,3

Journal officiel des Communautés européennes, n° L.26 du 28-1-1983.

⁽²⁾ Le mode de calcul des moyennes mobiles est expliqué dans l'article «Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1981», Bulletin de Statistique n° 7-8, 1982, pp. 469-470.

Tableau 1. — EVOLUTION
DES VALEURS GLOBALES
DU COMMERCE SPECIAL A L'EXPORTATION.

		Moyennes mob des 12 der	iles des résultats niers mois
MOIS	Valeurs en milliards de F	Valeurs absolues en milliards de F	Accroissement en % par rapport à la moyenne des 12 mois antérieurs corres- pondants
1983			
Janvier	218,4	204,6	18,3
Février	193,0	205,6	17,6
Mars	237,1	207,1	16,0
Avril	216,6	208,2	15,0
Mai	205,3	209,6	14,3
Juin	237,9	211,5	13,6
Juillet	191,7	211,5	12,3
Août	184,1	214,8	13,4
Septembre	227,5	214,2	11,4
Octobre	246,7	215,0	10,0
Novembre	251,2	219,0	11,0
Décembre	242,0	220,9	10,8
1984			
Janvier	238,1	222,6	8,8
Février	249,9	227,3	10,6
Mars	274,5	230,4	11,3
Avril	246,0	232,9	11,9
Mai	258,6	237,3	13,2
Juin	239,8	237,5	12,3
Juillet	224,8	240,2	13,6
Août	200,4	241,6	12,5
Septembre	254,4	243,9	13,9
Octobre	281,7	246,8	14,8
Novembre	268,2	248,2	13,3
Décembre	255,8	249,3	12,9

Tableau 2. — EVOLUTION DES VALEURS GLOBALES DU COMMERCE SPECIAL A L'IMPORTATION.

	1		lles des résultats niers mois	
MOIS	Valeurs en milliards de F	Valeurs absolues en milliards de F	Accroissement en % par rapport à la moyenne des 12 mois antérieurs corres- pondants	
1983				
Janvier	218,1	223,2	15,1	
Février	229,0	225,5	15,6	
Mars	272,1	225,8	12,9	
Avril	229,3	224,9	10,4	
Mai	218,0	225,1	8,7	
Juin	243,2	225,9	7,4	
Juillet	197,4	225,7	6,7	
Août	204,2	226,7	6,8	
Septembre	240,9	228,0	6,3	
Octobre	258,8	231,1	7,0	
Novembre	256,5	232,5	5,9	
Décembre	253,4	235,1	6,3	
1984				
Janvier	267,1	239,2	7,2	
Février	272,7	242,8	7,7	
Mars	291,3	244,4	8,2	
Avril	263,6	247,3	9,9	
Mai	278,5	252,3	12,1	
Juin	255,0	253,3	12,1	
Juillet	225,2	255,6	13,2	
Août	235,2	258,2	13,9	
Septembre	264,6	260,1	14,1	
Octobre	298,5	263,4	14,0	
Novembre	288,8	266,1	14,5	
Décembre	255,5	266,3	13,3	

milliards de F. En 1984, la hausse est bien plus spectaculaire: de 222,6 milliards de F en janvier à 249,3 milliards de F en décembre, soit une augmentation de 26,7 milliards de F (contre 26,5 milliards de F en 1982).

De ce fait, l'évolution en pour cent se présente différemment en 1984 et 1983. Pour cette dernière année, on note un taux d'accroissement élevé au cours des premiers mois (18,3 % en janvier); celui-ci redescend ensuite progressivement à 10,8 % en décembre. En ce qui concerne l'évolution observée en 1984 et qui présente de fortes similitudes avec l'année 1982, c'est le mois de janvier qui accuse le taux de croissance le plus faible (8,8 %); ce taux se redresse ensuite progressivement (à l'exception de juin et août) jusqu'en octobre (14,8 %). Les mois de novembre et décembre connaissent alors un taux de croissance légèrement inférieur.

Les résultats mensuels du commerce spécial à l'importation en 1984 présentent peu d'analogies avec ceux de 1983. C'est surtout en janvier, février, mai et octobre 1984 que les importations — à prix courants — ont sensiblement dépassé celles enregistrées au cours des mêmes mois de 1983. En décembre, la différence était pour ainsi dire négligeable. Il convient cependant de traiter les chiffres mensuels avec la plus grande circonspection. En effet, des circonstances purement fortuites peuvent provoquer des fluctuations importantes.

Toujours en matière d'importations, il n'existe guère de similitude entre les taux de croissance des moyennes mobiles en 1983 et 1984. Le premier trimestre de 1983 connaît des taux de croissance relativement élevés (14,5 % en moyenne) qui correspondent étroitement à ceux du second semestre de 1982. Cette période de stagnation est suivie de deux baisses

successives du taux de croissance (avril et mai 1983). Le mois de mai 1983 marque le début d'une nouvelle période de stagnation qui se termine en avril 1984 (moyenne mensuelle de 7,3 %). Au départ, cette période est caractérisée par un faible ralentissement du rythme de croissance (de 8,7 % en mai 1983 à 5,9 % en novembre 1983), suivi d'une faible accélération jusqu'à 9,9 % en avril 1984. Les mois de mai et de juin 1984 connaissent une croissance identique de 12,1 %. A partir de juillet 1984, une nouvelle période de stagnation s'est manifestée avec un accroissement moyen de 13,8 %.

Les indices mobiles des valeurs cumulatives des douze derniers mois par rapport à 1980 permettent également de suivre l'évolution des importations et des exportations. Ces indices donnent le rapport (× 100) entre la valeur totale des importations ou des exportations des douze derniers mois et la valeur totale correspondante pour l'année de base 1980 (1). Ils sont reproduits dans le tableau 3 et le graphique 1.

Tableau 3. — INDICES MOBILES

DES VALEURS CUMULATIVES DES IMPORTATIONS

ET DES EXPORTATIONS DES DOUZE DERNIERS

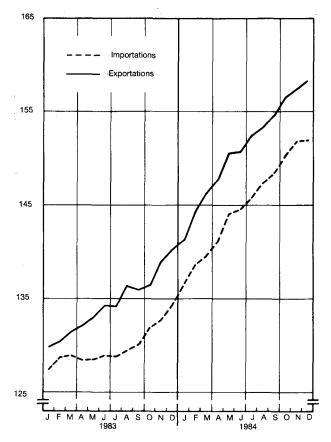
MOIS

Base 1980 = 100

MOIS	Exportations	Importations
1983		
Janvier	129,9	127,5
Février	130,5	128,8
Mars	131,5	129,0
Avril	132,2	128,5
Mai	133,0	128,6
Juin	134,3	129,0
Juillet	134,2	128,9
Août	136,4	129,5
Septembre	136,0	130,2
Octobre	136,5	132,0
Novembre	139,0	132,8
Décembre	140,3	134,3
1984		
Janvier	141,3	136,6
Février	144,3	138,7
Mars	146,3	139,6
Avril	147,8	141,2
Mai	150,7	144,1
Juin	150,8	144,7
Juillet	152,5	146,0
Août	153,4	147,5
Septembre	154,8	148,6
Octobre	156,7	150,5
Novembre	157,6	152,0
Décembre	158,3	152,1

^{(1) «}Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1978» - Bulletin de Statistique n° 6, 1979, p. 551.

Graphique 1
Indices mobiles des valeurs cumulatives
des douze derniers mois par rapport à 1980=100



En 1984, on observe une expansion progressive des importations et des exportations durant toute l'année. Cette évolution diffère de celle enregistrée en 1983, lorsque la continuité de la progression fut interrompue par une stagnation en septembre et en octobre pour les exportations et durant la période comprise entre mars et juillet pour les importations. Ces particularités apparaissent dans le graphique 1.

3. L'EVOLUTION DES VALEURS EN PRIX CONSTANTS

Il apparaît clairement que pour ces dernières années, le commerce extérieur a également connu de fortes hausses de prix qui pourraient faire croire, à tort, que les échanges commerciaux sont en pleine expansion. Il est donc indiqué d'exprimer l'évolution des valeurs du commerce extérieur en prix constants.

A cet effet, on utilise comme par le passé les indices de quantité dont les résultats pour les exportations et les importations figurent respectivement aux tableaux 4 et 5. Ces tableaux donnent aussi pour cha-

que mois l'indice de quantité calculé sur la période de douze mois consécutifs dont le dernier est le mois de référence. L'indice mobile du mois de décembre d'une année donnée correspond donc à l'indice de quantité de cette même année.

Ces tableaux fournissent également la variation positive ou négative, exprimée en pourcentage, de la moyenne mobile par rapport à la moyenne des douze mois antérieurs correspondants.

Ce pourcentage montre, dans le tableau 4, que les exportations de décembre 1982 à décembre 1983 ont augmenté de 4,1 % alors que pour la même période, on observe une baisse de 1,3 % des importations (tableau 5). Cette évolution contraire, déjà constatée en 1982, ne se poursuit plus en 1984. Il faut cependant noter que si en 1984, le taux de variation des indices mobiles de quantité des importations augmente de façon constante — de -0.6 % en février à 5.6 % en

Tableau 4. — INDICES DE QUANTITE A L'EXPORTATION.

		Moyennes mobiles des résultats des 12 derniers mois			
MOIS	Indices mensueis 1980 = 100	Indices à base fixe 1980 = 100	Accroissement en % par rapport à la moyenne des 12 mois antérieurs corres- pondants		
1983					
Janvier	105,5	103,5	3,5		
Février	95,8	103,3	3,1		
Mars	117,8	103,5	2,4		
Avril	106,3	103,6	2,4		
Mai	99,9	103,9	2,6		
Juin	115,5	104,5	3,2		
Juillet	92,6	104,1	2,4		
Août	88,2	105,3	3,8		
Septembre	108,0	104,6	2,8		
Octobre	114,7	104,3	2,1		
Novembre	116,6	105,7	3,6		
Décembre	112,4	106,1	4,1		
1984					
Janvier	107,0	106,2	2,7		
Février	111,4	107,5	4,1		
Mars	124,2	108,1	4,4		
Avril	111,2	108,5	4,7		
Mai	115,5	109,8	5,6		
Juin	106,8	109,0	4,3		
Juillet	99,7	109,6	5,4		
Août	90,4	109,8	4,3		
Septembre	113,1	110,2	5,4		
Octobre	124,8	111,1	6,5		
Novembre	118,5	111,2	5,3		
Décembre	113,6	111,3	4,9		

Tableau 5. — INDICES DE QUANTITE A L'IMPORTATION.

			iles des résultats rniers mois
MOIS	Indices mensuels 1980 = 100	Indices à base fixe 1980 = 100	Accroissement en % par rapport à la moyenne des 12 mois antérieurs corres- pondants
1983			
Janvier	93,0	96,9	1,2
Février	95,3	97,1	1,8
Mars	115,5	96,9	0,5
Avril	95,2	95,9	- 1,0
Mai	90,6	95,4	- 2,3
Juin	100,7	95,2	- 3,1
Juillet	79,0	94,5	- 3,5
Août	81,8	94,5	- 3,0
Septembre	96,0	94,5	- 2,9
Octobre	102,0	95,2	- 1,8
Novembre	100,5	95,2	- 2,0
Décembre	97,0	95,5	- 1,3
1984			
Janvier	100,0	96,1	- 0,8
Février	101,2	96,6	- 0,6
Mars	110,3	96,2	- 0,7
Avril	101,3	96,7	0,8
Mai	106,6	98,0	2,8
Juin	97,2	97,7	2,7
Juillet	85,2	98,3	4,0
Août	88,7	98,8	4,5
Septembre	98,6	99,0	4,8
Octobre	113,0	100,0	5,0
Novembre	106,8	100,5	5,6
Décembre	94,4	100,3	4,9

novembre — celui des exportations se situe à environ 4,9 % avec des maxima de 5,6 % en mai et de 6,5 % en octobre. En décembre, le taux de croissance des deux mouvements est identique, c'est-à-dire 4,9 %.

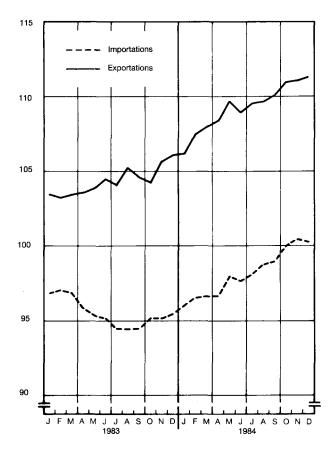
Ces phénomènes sont d'ailleurs clairement illustrés par le graphique 2 où sont présentés les indices mobiles de quantité des douze derniers mois par rapport à 1980. L'accélération du rythme de croissance des importations n'est cependant pas de nature à provoquer un renversement des courbes des indices qui continuent à s'écarter. L'accroissement de l'écart est toutefois plus réduit.

C'est ainsi que l'on observe les écarts suivants: 6,6 points en janvier 1983, 10,6 points (+4 points) en décembre 1983 et 11,0 points (+0,4 point) en décembre 1984.

L'évolution comparative des quantités importées

Graphique 2

Indices mobiles des quantités des douze derniers mois par rapport à 1980=100



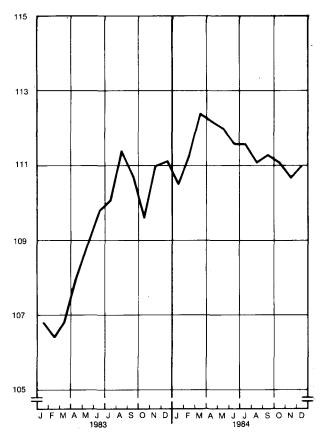
et exportées se reflète le plus fidèlement dans les indices mobiles des termes de l'échange bruts (1) reproduits au tableau 6 et représentés au graphique 3.

L'évolution favorable qui s'est manifestée au cours de l'année 1981 — depuis septembre 1981, l'indice mobile des termes de l'échange bruts est supérieur à 100 — s'est également poursuivie en 1983. En février ainsi qu'en septembre et octobre 1983, on observe un bref tassement de ce redressement, mais celui-ci est chaque fois suivi d'une hausse importante. En 1984, par contre, on note une stagnation. Seuls les mois de mars à mai connaissent des termes de l'échange bruts un peu plus élevés, tandis que ceux des mois de janvier et de novembre sont les moins favorables.

L'indice annuel des termes de l'échange bruts s'élève à 104,5 points en 1981, à 105,3 en 1982 (+0,7 point), à 111,1 en 1983 (+5,8 points) et à 111,0 en

Graphique 3

Indices mobiles des termes de l'échange bruts des douze derniers mois par rapport à 1980=100



1984 (-0,1 point). L'évolution favorable qui a caractérisé l'année 1983 semble donc avoir pris fin en 1984.

4. L'EVOLUTION DES VALEURS MOYENNES

Les indices mensuels et les indices mobiles des valeurs moyennes consignés aux tableaux 7 (exportations) et 8 (importations) montrent l'évolution des valeurs moyennes à l'importation et à l'exportation. Ces tableaux donnent également l'accroissement en pourcentage par rapport à la moyenne des 12 mois antérieurs correspondants.

Le tableau 7 illustre clairement la nette augmentation des indices mensuels des valeurs moyennes à l'exportation en janvier 1984 par rapport à décembre 1983 (+4,7 points). Ensuite, les indices mensuels reflètent en 1984 une légère tendance à la hausse des valeurs moyennes à l'exportation comme en 1983. En 1984, toutefois, on constate un mouvement plus variable qu'en 1983. Les valeurs les moins élevées sont

⁽¹⁾ Indices des termes de l'échange bruts = $\frac{\text{Indices de quantité à l'exportation}}{\text{Indices de quantité à l'importation}} \times 100$

Tableau 6. — INDICES DES TERMES DE L'ECHANGE

	Term	es nets	Termes bruts		
MOIS	Base fixe 1980 = 100	Moyenne des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs correspondants	Base fixe 1980 = 100	Moyenne des 12 derniers mois par rapport aux 12 mois antérieurs correspondants	
1983					
Janvier	98.1	95,4	113.5	106.8	
Février	93,2	95,3	100.5	106,4	
Mars	94,9	95,4	102.0	106.8	
Avril	94,0	95,2	111,6	108,0	
Mai	94,9	95,0	110,3	108,9	
Juin	94,8	94,8	114,6	109,8	
Juillet	92,1	94,6	117,2	110,1	
Août	92,9	94,5	107,8	111,4	
Septembre	93,2	94,4	112,5	110,7	
Octobre	94,2	94,3	112,4	109,6	
Novembre	93,8	94,3	116,0	111,0	
Décembre	91,6	94,0	115,9	111,1	
1984	•				
Janvier	92,6	93,6	107.0	110.5	
Février	92,6	93,5	110,0	111,3	
Mars	93,0	93,3	112,6	112,4	
Avril	94,5	93,3	109,7	112,2	
Mai	95,3	93,4	108,3	112,0	
Juin	95,1	93,4	109,9	111,6	
Juillet	94,8	93,6	116,9	111,6	
Août	92,9	93,6	102,0	111,1	
Septembre	93,2	93,6	114,7	111,3	
Octobre	95,0	93,7	110,4	111,1	
Novembre	93,0	93,6	110,9	110,7	
Décembre	92,4	93,7	120,4	111,0	

notées en mars, avril et août, les plus élevées en octobre et novembre.

Il résulte de cette évolution une hausse des prix de 7,6 %, soit 1,2 % de plus qu'en 1983 (6,4 %). En 1984, il a été mis fin à la tendance générale de 1983 qui voyait l'accroissement en pourcentage aller en s'amenuisant par rapport à la moyenne des douze mois antérieurs correspondants (14,4 % en janvier contre 6,4 % en décembre). De janvier à septembre 1984, on observe, en effet, une tendance à la hausse (de 6,0 % à 8,0 %); pour le dernier trimestre de 1984, on constate cependant une stabilisation.

Les importations ont également connu une évolution identique. En janvier 1984, il a été mis fin à la tendance générale à la baisse de l'accroissement en pourcentage par rapport à la moyenne des douze mois antérieurs correspondants (13,7 % en janvier par rapport à 7,7 % en décembre).

Il résulte de cette évolution une hausse des prix de 7,9 % par rapport à 7,7 % en 1983 (+0,2 %). Les

indices mensuels de janvier à décembre n'augmentent que de 2,1 points en 1984, tandis que ceux de 1983 ont connu une augmentation de 15,2 points.

Les indices mobiles des valeurs moyennes des douze derniers mois par rapport à 1980, représentés au graphique 4, illustrent clairement l'évolution qui s'est produite au cours de l'année 1984.

Les indices des termes de l'échange nets (1) permettent de comparer l'évolution des indices de la valeur moyenne à l'exportation et à l'importation. Les résultats de ce calcul figurent dans le tableau 6. Le graphique 5, qui représente les indices mobiles des termes de l'échange nets, fait clairement apparaître que les valeurs moyennes à l'importation dépassent celles à l'exportation et que les termes de l'échange nets sont plus défavorables en 1984 qu'en 1983, surtout pendant le premier semestre de l'année.

(1) Indices des termes de l'échange nets =

Indices des valeurs moyennes à l'exportation
Indices des valeurs moyennes à l'importation ×100

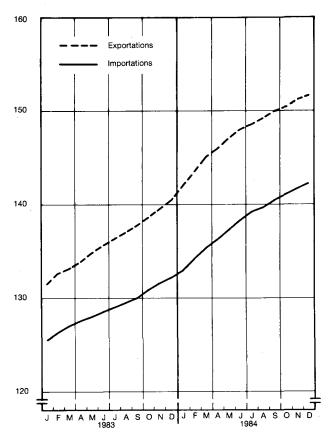
Tableau 7. — INDICES DES VALEURS MOYENNES A L'EXPORTATION.

Tableau 8. — INDICES DES VALEURS MOYENNES A L'IMPORTATION

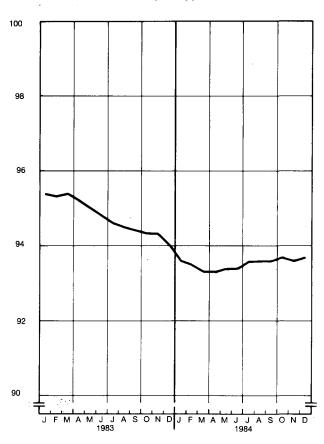
			iles des résultats rniers mois	
MOIS	Indices mensuels 1980 = 100	Indices à base fixe 1980 = 100	Accroissement en % par rapport à la moyenne des 12 mois antérieurs corres- pondants	
1983				
Janvier	131,4	125,5	14,4	
Février	127,9	126,3	14,0	
Mars	127,7	127,0	13,3	
Avril	129,3	127,6	12,3	
Mai	130,5	128,0	11,4	
Juin	130,8	128,5	10,1	
Juillet	131,4	129,0	9,6	
Août	132,4	129,5	9,2	
Septembre	133,6	130,0	8,3	
Octobre	136,5	130,9	7,7	
Novembre	136,8	131,6	7,1	
Décembre	136,6	132,2	6,4	
1984				
Janvier	141,3	133,0	6,0	
Février	142,4	134,2	6,2	
Mars	140,3	135,4	6,6	
Avril	140,5	136,3	6,9	
Mai	142,2	137,3	7,2	
Juin	142,5	138,2	7,6	
Juillet	143,1	139,1	7,8	
Août	140,7	139,7	7,9	
Septembre	142,8	140,4	8,0	
Octobre	143,3	141,0	7,8	
Novembre	143,7	141,6	7,7	
Décembre	142,9	142,2	7,6	

			iles des résultats niers mois
MOIS	Indices mensuels 1980 = 100	Indices à base fixe 1980 = 100	Accroissement en % par rapport à la moyenne des 12 mois antérieurs corres- pondants
1983			
Janvier	134,0	131,5	13,7
Février	137,3	132,6	13,6
Mars	134,6	133,1	12,3
Avril	137,5	133.9	11,5
Mai	137,5	134,8	11,3
Juin	137,9	135,6	10,8
Juillet	142,7	136,4	10,6
Août	142,5	137,0	10,2
Septembre	143,3	137,8	9,5
Octobre	144,9	138,7	9,0
Novembre	145,8	139,5	8,1
Décembre	149,2	140,5	7,7
1984			
Janvier	152,5	142,1	8,1
Février	153,9	143,6	8,3
Mars	150,9	145,2	9,0
Avril	148,6	146,1	9,1
Mai	149,2	147,0	9,1
Juin	149,9	148,0	9,2
Juillet	150,9	148,6	8,9
Août	151,5	149,2	8,9
Septembre	153,2	150,0	8,9
Octobre	150,9	150,5	8,5
Novembre	154,5	151,3	8,4
Décembre	154,6	151,7	7,9

Graphique 4
Indices mobiles des valeurs moyennes
des 12 derniers mois par rapport à 1980=100



Graphique 5
Indices mobiles des termes de l'échange nets des 12 derniers mois par rapport à 1980=100



La moyenne des douze derniers mois ne diminue que de 0,3 point par rapport aux douze mois antérieurs correspondants (94,0 en décembre 1983 contre 93,7 en décembre 1984) alors que cette différence était de 1,2 point en 1983 par rapport à 1982. Cette légère tendance à la baisse, qui s'est dessinée vers le milieu de 1983, s'est poursuivie en 1984. On peut donc dire qu'une certaine stabilité s'est dessinée au cours de cette année.

5. LES RESULTATS PAR GRANDS GROUPES DE PRODUITS

La croissance relativement importante que le commerce extérieur de l'U.E.B.L. a réalisé en 1984 est due essentiellement à l'expansion des achats et des ventes de matières premières et auxiliaires ainsi que des biens de consommation principalement non durables. Le tableau 9 traduit cette évolution.

Les importations et les exportations de matières premières et auxiliaires se sont, en effet, accrues respectivement de 9,7 % et 7,6 % en volume tandis que celles de biens de consommation non durables connaissent une expansion respective de 5,7 % et 6,4 %.

En ce qui concerne les autres groupes de produits, on observe des taux de croissance variant de 3,8 à 5,9 %, à l'exception des exportations de biens de consommation durables qui accusent une régression de 2,2 %.

On doit évidemment comparer ces chiffres à la totalité du commerce qui, dans son ensemble, connaît un accroissement en volume de 4,9 % tant pour les importations que pour les exportations.

En ce qui concerne les valeurs moyennes déjà commentées au point 4, on est surtout frappé par la similitude de l'évolution des importations et des exportations par rapport à l'année précédente, avec des extrêmes fort proches les uns des autres, de l'ordre de 5,7 % et 7,7 % pour les importations (4,5 % et 10,4 % en 1983) et de 5,2 % et 7,8 % pour les exportations (3,3 % et 12,3 % en 1983). Les deux mouvements connaissent par conséquent une évolution pratiquement identique.

Les tableaux 10 et 11 donnent respectivement la répartition des exportations et des importations de l'U.E.B.L. selon les sections et les principales divisions de la classification type pour le commerce international (C.T.C.I. révision 2). Les données n'étant

pas disponibles en termes réels, le commentaire concerne uniquement les résultats exprimés en prix courants.

La structure des exportations de l'U.E.B.L. n'a pas subi de changement fondamental en 1984. Comme les années précédentes, nos ventes à l'étranger ont consisté essentiellement en articles manufacturés (sections 6 et 8), en machines et matériel de transport (section 7) ainsi qu'en produits chimiques (section 5). En 1984, l'ensemble de ces sections a représenté 73,5 % des exportations de l'U.E.B.L. contre 73,8 % en 1983, 73,0 % en 1982, 73,4 % en 1981, 75,7 % en 1980, 76,7 % en 1979 et 79,7 % en 1978. Contrairement à 1983, on observe une nouvelle diminution, minime cependant, de la part relative de ces groupes de produits en 1984.

Il ressort clairement du tableau 10 que parmi ces composantes, seul le groupe «machines et matériel de transport» (section 7) enregistre une baisse de sa part relative (21,0 % contre 22,4 % en 1983).

Les trois autres sections réunies interviennent pour 52,5 % contre 51,4 % en 1983. Leur taux de

croissance global s'élève à 15,1 % contre 12,9 % pour le total des exportations et seulement 5,9 % pour les «machines et matériel de transport» (section 7).

Contrairement à la tendance générale observée au cours des années précédentes, on constate en 1984 une baisse sensible de la part relative des livraisons de machines et de matériel de transport (section 7) (2). Quant aux livraisons de produits manufacturés (sections 6 et 8) (1) et surtout celles des produits chimiques (section 5) (3), elles poursuivent la progression qu'elles ont enregistrée au cours des années précédentes.

Deux autres sections, dont la valeur absolue est cependant de moindre importance, accusent également un taux de croissance élevé. Il s'agit de la section 4 (huiles, graisses et cires animales et végétales) qui augmente de 67,9 % avec une part relative de 0,8 % seulement et de la section 2 (matières premières à l'exception des combustibles minéraux) qui connaît un taux d'accroissement de 27,4 % et dont la part relative s'élève à 3,0 %.

Tableau 9. — INDICES DE QUANTITE ET INDICES DE LA VALEUR MOYENNE DES MARCHANDISES IMPORTEES ET EXPORTEES. ANNÉE 1984

1980=100 (*)

GROUPES DE MARCHANDISES	Indices de quantité		Accroissement en % par rapport à l'année précédente		Indices de la valeur moyenne		Accroissement en % par rapport à l'année précédente	
	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations	Importations	Exportations
Matières premières et auxili-								
aires	115,2	117,0	9,7	7,6	133,8	134,1	7,7	7,8
Biens d'équipement	94,8	103,5	4,3	5,9	154,0	141,8	5,7	7,8
Biens de consommation durables	90,3	113,1	3,8	- 2,2	147,2	149,0	6,1	5,2
Biens de consommation non du- rables	104,7	121,0	5,7	6,4	141,7	138,0	6,4	6,4

^(*) Note méthodologique.

Les indices de quantité sont le résultat de la comparaison entre les quantités importées et exportées des différentes marchandises dans la période de base et la période sous revue pondérées par leur valeur unitaire moyenne dans la période de base. Ce sont donc des indices à coefficients de pondération fixes (type Laspeyres).

Les indices de la valeur moyenne (- unit value -) calculés pour suivre les variations du prix moyen des marchandises importées et exportées sont le résultat de la comparaison entre les valeurs unitaires moyennes des diverses marchandises dans la période de base et la période sous revue, pondérés par leur quantité importée ou exportée dans la période sous revue.

Il s'agit donc d'indices à coefficients de pondération variables (type Paasche).

Tant pour les indices de quantité que pour les indices de la valeur moyenne, les calculs sont basés sur des postes représentant, pendant l'année de base, 83% de la valeur importée totale et 85% de la valeur exportée totale.

1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 41,7 42,7 40,9 41,1 38,6 37,0 37,8 38,4

1977 1978 1979 1980 1981 1982 1983 1984 24,2 24.3 23,0 21,6 21,7 22,6 22,4 21,0

⁽³⁾ Part relative de la section 5 de la C.T.C.I. (révision 2) dans les exportations de l'U.E.B.L.

1977	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984
12,3	12,7	12,8	13,0	13,1	13,4	13,6	14,1

⁽¹⁾ Part relative des sections 6 et 8 de la C.T.C.I. (révision 2) dans les exportations de l'U.E.B.L.

⁽²⁾ Part relative de la section 7 de la C.T.C.I. (révision 2) dans les exportations de l'U.E.B.L.

Tableau 10. — COMMERCE SPECIAL A L'EXPORTATION REPARTI SELON LES SECTIONS ET LES PRINCIPALES DIVISIONS DE LA CLASSIFICATION TYPE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

SECTIONS ET DIVISIONS	Milliards de F		Pourcentages		Accrois- sement
	1983	1984	1983	1984	en %
O. Animaux vivants et produits alimentaires. O1. Produits animaux O2. Céréales et produits à base de céréales O3. Fruits et légumes O4. Autres produits alimentaires	93,9 43,7 29,5 66,0	107,3 57,3 34,6 78,5	3,5 1,6 1,1 2,5	3,6 1,9 1,2 2,6	14,3 31,0 17,0 19,1
Total de la section 0:	233,1	277,7	8,8	9,3	19,1
Total de la section 1: 2. Matières premières à l'exception des combustibles minéraux.	20,5	21,9	0,8	0,7	6,8
Total de la section 2:	70,0	89,2	2,6	3,0	27,4
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes. 31. Produits dérivés du pétrole	207,6 15,0 222,6	219,2 18,0 237,2	7,8 0,6 8,4	7,3 0,6 7,9	5,6 20,3 6,6
4. Huiles, graisses et cires animales ou végétales.			į		ļ
Total de la section 4:	13,4	22,5	0,5	0,8	67,9
5. Produits chimiques. 51. Eléments chimiques et composés	87,3 32,6 27,4 112,3 100,3	102,2 36,8 29,5 133,2 120,2	3,3 1,2 1,0 4,2 3,8	3,4 1,2 1,0 4,5 4,0	17,1 13,0 7,4 18,7 19,8
Total de la section 5:	360,0	421,9	13,6	14,1	17,2
6. Articles manufacturés classés d'après la matière première. 61. Papier, carton et articles en papier et en carton 62. Fils, tissus, articles textiles confectionnés et similaires 63. Articles en matières minérales autres que les métaux 64. Fer, fonte, acier 65. Métaux non ferreux 66. Articles manufacturés en métal 67. Autres articles manufacturés	36,6 145,5 215,6 211,1 104,6 55,9 43,3	41,2 167,8 244,7 253,1 113,0 64,4 47,8	1,4 5,5 8,1 8,0 3,9 2,1 1,6	1,4 5,6 8,2 8,5 3,8 2,2 1,6	12,4 15,4 13,5 19,9 8,1 15,3 10,3
Total de la section 6:	812,6	932,0	30,6	31,1	14,7
7. Machines et matériel de transport. 71. Générateurs et moteurs 72. Machines 73. Appareils de télécommunications 74. Matériel de transport	28,6 129,2 97,8 339,0	29,6 154,5 105,3 340,2	1,1 4,9 3,7 12,8	1,0 5,2 3,5 11,4	3,6 19,6 7,7 0,4
Total de la section 7:	594,6	629,7	22,4	21,0	5,9
8. Articles manufacturés divers n.d.a. 81. Meubles	28,9 38,5	31,8 43,0	1,1 1,5	1,1 1,4	10,0 11,5
graphie et la cinématographie; horlogerie, optique	56,1 67,9	63,3 78,2	2,1 2,6	2,1 2,6	12,9 15,2
Total de la section 8: 9. Articles et transactions non classés ailleurs.	191,4	216,3	7,2	7,2	13,0
Total de la section 9:	133,1	143,8	5,0	4,8	8,0
Total général:	2 651,3	2 992,1	100,0	100,0	12,9
				· ····································	

Tableau 11. — COMMERCE SPECIAL A L'IMPORTATION REPARTI SELON LES SECTIONS ET LES PRINCIPALES DIVISIONS DE LA CLASSIFICATION TYPE POUR LE COMMERCE INTERNATIONAL

SECTIONS ET DIVISIONS	Milliards de F		Pourcentages		Accrois-
	1983	1984	1983	1984	sement en %
O Animous sissants at produits alimentaines					
0. Animaux vivants et produits alimentaires. 01. Produits animaux	85,2	88,3	3,0	2,8	3,6
02. Céréales et produits à base de céréales	57,9	72,3	2,1	2,3	24,9
03. Fruits et légumes	44,6	50,3	1,6	1,6	12,6
04. Autres produits alimentaires	71,7	90,9	2,5	2,8	26,7
Total de la section 0:	259,5	301,7	9,2	9,4	16,3
1. Boissons et tabacs.					
Total de la section 1:	33,0	36,2	1,2	1,1	9,6
2. Matières premières à l'exception des combustibles minéraux.	10.6	21.5	0.7	0.7	0.7
21. Bois et liège	19,6 26,7	21,5 34,8	0,7	$\begin{bmatrix} 0,7 \\ 1,1 \end{bmatrix}$	9,7 30,0
23. Produits minéraux non métallifères, à l'exception des combustibles	20,7	34,6	0,5	1,1	50,0
et des pierres gemmes	25,8	29,4	0,9	0,9	13,7
24. Minerais et déchets de métaux	77,3	82,5	2,7	2,6	6,6
25. Autres matières premières	55,3	68,6	2,0	2,1	23,9
Total de la section 2:	204,8	236,7	7,3	7,4	15,6
3. Combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes.	20.2	40.0			25.5
31. Charbons, cokes et briquettes	39,2 226,7	49,2 216,2	1,4 8,0	1,5 6,8	25,3 - 4,6
33. Produits dérivés du pétrole	187,9	232,8	6,7	7,3	23,8
34. Gaz naturels et gaz d'usine	75,9	89,9	2,7	2,8	18,5
35. Energie électrique	5,9	6,9	0,2	0,2	16,7
Total de la section 3:	535,7	595,0	19,0	18,6	11,1
4. Huiles, graisses et cires animales ou végétales.					
Total de la section 4:	13,9	21,3	0,5	0,7	53,9
5. Produits chimiques.					
51. Eléments chimiques et composés	94,4	114,8	3,3	3,6	21,6
52. Produits médicinaux et pharmaceutiques	28,7	31,0	1,0	1,0	8,0
53. Matières plastiques et résines artificielles	56,5 84,5	70,2 100,3	2,0 3,0	2,2 3,1	24,3 18,7
Total de la section 5:	264,1	316,2	9,4	9,9	19,7
	204,1	310,2	۶,۰	,,,	15,7
6. Articles manufacturés classés d'après la matière première. 61. Papier, carton et articles en papier et en carton	50,2	62,3	1,8	1,9	24,0
62. Fils, tissus, articles textiles confectionnés et similaires	89,2	99,9	3,2	3,1	12,0
63. Articles en matières minérales autres que les métaux	175,4	212,1	6,2	6,6	20,9
64. Fer, fonte, acier	74,8	88,5	2,7	2,8	18,3
65. Métaux non ferreux	89,4	103,9	3,2	3,3	16,3
67. Autres articles manufacturés	53,1 33,7	58,5 37,1	1,9	1,8 1,2	10,1 10,2
Total de la section 6:	565,9	662,4	20,1	20,7	17,1
7. Machines et matériel de transport.	,			<i>,</i>	,-
71. Générateurs et moteurs	44,3	56,6	1,6	1,8	27,8
72. Machines	165,2	201,4	5,9	6,3	21,9
73. Appareils de télécommunications	95,5	105,7	3,4	3,3	10,7
74. Matériel de transport	619,3	321,8	22,0	21,5	2,3
8. Articles manufacturés divers n.d.a.	019,5	005,5	22,0	41,3	10,7
81. Vêtements	69,4	74,2	2,5	2,3	6,9
82. Appareils professionnels scientifiques, appareils pour la photo-	20.0	44.5			440
graphie et la cinématographie; horlogerie, optique	39,0 115,3	44,5 127,6	1,4 4,1	1,4 4,0	14,3 10,7
Total de la section 8:	223,6	246,3	7,9	7,7	10,1
9. Articles et transactions non classés ailleurs.					
Total de la section 9:	101,0	94,4	3,6	3,0	- 6,6
Total général :	2 820,9	3 195,8	100,0	100,0	13,3
general,	,,,			,-	20,0

Une autre progression remarquée est celle de la section 0 (animaux vivants et produits alimentaires) qui connaît une croissance de 19,1 % pour une part relative de 9,3 %, contre respectivement 1,5 % et 8,8 % en 1983.

Il faut enfin souligner que trois sections connaissent un accroissement moins important. Il s'agit des sections 1 (boissons et tabacs), 3 (combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes) et 9 (articles et transactions non classés ailleurs) qui enregistrent respectivement un taux d'accroissement de 6,8 %, 6,6 % et 8,0 % et dont la part relative représente 0,7 %, 7,9 % et 4,8 %. On constate principalement la régression de la section 1, d'autant plus qu'elle contraste avec la forte progression qui a été enregistrée en 1983 (+17,4 %).

La structure des importations de l'U.E.B.L. en 1984 n'a pas subi, elle non plus, de changements fondamentaux; comme en 1983, le commerce à l'importation a essentiellement porté sur les machines et le matériel de transport (section 7), les combustibles minéraux, lubrifiants et produits connexes (section 3) ainsi que les articles manufacturés (section 6 et 8). L'ensemble de ces sections représente 68,5 % de nos achats totaux contre 69,0 % en 1983, 69,7 % en 1982, 69,3 % en 1981, 70,3 % en 1980, 70,1 % en 1979 et 70,9 % en 1978.

En résumé, on peut affirmer que la part relative de ces produits demeure pratiquement inchangée par rapport à 1983. Pour les sections 3, 7 et 8, on observe un taux d'accroissement légèrement inférieur à la moyenne (13,3 %) à savoir 11,1 %, 10,7 % et 10,1 %. Seule, la section 6 fait exception à la règle avec une progression de 17,1 %.

En ce qui concerne nos achats, on relève une croissance relativement importante pour la section 5 (produits chimiques) qui progresse de 19,7 % et voit sa part relative passer de 9,4 à 9,9 %, la section 0 (animaux vivants et produits alimentaires) dont la part relative augmente de 9,2 à 9,4 % (accroissement de 16,3 %) et la section 2 (matières premières à l'exception des combustibles minéraux) qui représente 7,4 % des importations en 1984 contre 7,3 % en 1983 (accroissement 15,6 %).

Seules les sections 1 (boissons et tabacs) et surtout la section 9 (articles et transactions non classés ailleurs) connaissent un plus faible accroissement avec respectivement 9.6% et -6.6%, ce dernier taux étant particulièrement étonnant lorsqu'on le

compare à l'accroissement très sensible enregistré en 1983 (16,7 %).

6. LA REPARTITION GEOGRAPHIQUE

Les données concernant la répartition des exportations de l'U.E.B.L. selon les principales zones géoéconomiques de destination figurent au tableau 12.

Comparée aux années précédentes, la part des exportations vers les pays européens est tombée, en 1984, à un peu moins de 80 % des exportations totales. Ceci est dû au taux de croissance relativement bas (10,5 %) que connaît ce mouvement d'exportation par rapport au taux global (12,9 %). En 1983, les pourcentages se chiffraient respectivement à 10,0 % et 10,8 %. La situation s'est donc légèrement dégradée.

On enregistre des taux de croissance relativement divergents pour les différents groupes de pays repris dans le tableau 12. Les exportations vers les pays de la C.E.E. augmentent de 11,2 % contre 9,9 % en 1983, les ventes aux pays de l'Europe de l'Est diminuent de 2,9 % alors qu'elles avaient augmenté de 34,1 % en 1983. Pour les autres pays européens, le taux est de 8,5 %, contre 5,9 % en 1983. La part relative se contracte ainsi légèrement de 70,0 % en 1983 à 68,9 % pour les pays de la C.E.E., de 2,1 % en 1983 à 1,8 % pour les pays de l'Europe de l'Est et de 8,2 % en 1983 à 7,9 % pour les autres pays européens.

Il en résulte que la part relative des exportations de l'U.E.B.L. vers les autres continents est en augmentation sensible (+1,9 % passant de 18,7 % en 1983 à 20,6 % en 1984), du fait d'un taux croissance de 23,8 %.

Le nouveau recul de la part relative des pays exportateurs de pétrole est sensible (5,3%) en 1981, 4,4% en 1982, 4,0% en 1983 et 3,7% en 1984), avec un taux de croissance de 4,1% (-0,3%) en 1983). Par contre, les pays développés des autres continents sont en nette progression avec un taux de 34,7% contre 26,1% en 1983, ce qui porte leur part relative de 7,0% en 1983 à 8,3%.

Les autres pays en voie de développement connaissent également un accroissement important de 24,1 % contre 13,2 % en 1983, portant leur part relative de 7,8 % en 1983 à 8,5 % en 1984.

La répartition des importations de l'U.E.B.L. se-

Tableau 12. — REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES EXPORTATIONS

PAYS ET GROUPES DE PAYS		Milliards de F		Pourcentages	
TATS ET GROUTES DE FATS	1983	1984	1983	1984	sement en %
A. Europe	2 127,8	2 351,7	80,3	78,6	10,5
1. Pays de la C.E.E.	1 855,2	2 062,3	70,0	68,9	11,2
2. Pays de l'Europe orientale	55,8	54,2	2,1	1,8	- 2,9
3. Autres pays européens	216,8	235,3	8,2	7,9	8,5
B. Autres continents	497,1	615,2	18,7	20,6	23,8
1. Pays développés	185,0	249,2	7,0	8,3	34,7
2. Pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.)	106,3	110,6	4,0	3,7	4,1
3. Autres pays en voie de développement	205,8	255,4	7,8	8,5	24,1
C. Divers	26,4	25,2	1,0	0,8	- 4,6
Total général:	2 651,3	2 992,1	100,0	100,0	12,9

lon les grandes zones géo-économiques de provenance (1) des marchandises figure au tableau 13.

La part relative des importations en provenance des pays européens augmente de 77,6 % à 78,2 % tandis que la part de nos achats en provenance des pays des autres continents tombe de 22,3 % à 21,3 %. Pour le premier groupe, l'accroissement est donc très positif (+14,2 %), alors que pour le dernier groupe, le pourcentage est nettement moins élevé (8,0 %). On peut en conclure que le commerce à l'importation de l'U.E.B.L. s'oriente davantage vers le groupe des pays européens.

Cette augmentation est due en grande partie aux importations en provenance des pays de l'Europe de l'Est (+40,0 milliards de F ou 44,1 % contre 5,9 % en 1983). Les livraisons en provenance des pays de la Communauté européenne connaissent également une croissance non négligeable de 264,8 milliards de F ou 14,2 % (10,5 % en 1983). Enfin, la part relative des autres pays de l'Europe diminue de 8,1 % en 1983 à 7,3 % en 1984, avec un taux de croissance de 2,6 % contre 30 % l'année précédente.

La baisse sensible des importations en provenance des pays des autres continents est surtout due à la régression des pays de l'O.P.E.P. qui, avec un taux de croissance de -10.5% (-2.8% en 1982, -33.5% en 1983), voient leur part relative diminuer de 5.3% à 4.2%. Cette baisse est due uniquement à la diminution de leurs livraisons de pétrole brut.

Le groupe des pays développés des autres continents connaît également une baisse de sa part relative de 10,0 % en 1983 à 9,7 % en 1984 (taux de croissance de 9,2 % contre -0,3 % en 1983). On enregistre une amélioration de la part relative uniquement pour le groupe des autres pays en voie de développement (7,4 % en 1984 contre 7,0 % en 1983) avec un taux de croissance de 20,5 %.

Cet aperçu de la répartition géographique des importations et des exportations est utilement complété par un tableau énumérant les principaux clients et fournisseurs de l'U.E.B.L.

Il ressort des données du tableau 14, reprenant les 30 clients les plus importants de l'U.E.B.L. en 1984, que le classement des principaux acheteurs n'a pas subi de modification. Les premières places sont toujours occupées par quatre pays de la C.E.E. Comme les années précédentes, la R.F.A. reste notre princi-

⁽¹⁾ Pour la description du concept «provenance» il y a lieu de se référer au Bulletin de Statistique nº 4 - 5 - 6 de 1983, p. 478.

Tableau 13. — REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES IMPORTATIONS

PAYS ET GROUPES DE PAYS		Milliards de F		Pourcentages		
		1984	1983	1984	sement en %	
A. Europe	2 188,8	2 499,5	77,6	78,2	14,2	
1. Pays de la C.E.E.	1 870,0	2 134,8	66,3	66,8	14,2	
2. Pays de l'Europe orientale	90,6	130,6	3,2	4,1	44,1	
3. Autres pays européens	228,2	234,1	8,1	7,3	2,6	
B. Autres continents	630,0	680,6	22,3	21,3	8,0	
1. Pays développés	283,1	309,0	10,0	9,7	9,2	
2. Pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.)	149,3	133,6	5,3	4,2	-10,5	
3. Autres pays en voie de développement	197,6	238,0	7,0	7,4	20,5	
C. Divers	2,1	15,7	0,1	0,5	658,2	
Total général:	2 820,9	3 195,8	100,0	100,0	13,3	
and the second s						

pal client avec 19,7 % de nos livraisons. Etant donné que le taux de croissance (5,2 %) est inférieur à la moyenne (12,9 %) et à ceux enregistrés pour les deux pays suivants, la France (14,4 %) et les Pays-Bas (10,3 %), la part relative de la R.F.A. dans le marché a légèrement diminué, de 21,1 % en 1983 à 19,7 % en 1984. La part relative de la France se chiffre à présent à 18,5 % contre 18,2 % en 1983, celle des Pays-Bas baisse de 14,2 % en 1983 à 13,9 %. Ces pays occupent respectivement la deuxième et la troisième place du classement.

L'accroissement des exportations vers le Royaume-Uni (13,5 %) est de nouveau supérieur à la moyenne. Les exportations de l'U.E.B.L. à destination de ce pays représentent 9,9 % de nos exportations totales.

Ces quatre pays totalisent 62,0 % de l'ensemble de nos exportations contre 63,4 % en 1983, soit une nette régression.

Le taux de croissance des exportations vers l'Italie progresse de façon remarquable (24,3 % contre 2,6 % en 1983), mais en raison d'une croissance encore plus élevée d'achats de marchandises U.E.B.L. par les Etats-Unis d'Amérique (33,0 % contre 29,3 % en 1983), elle garde la sixième place derrière les Etats-Unis. La part relative de l'Italie augmente de 4,7 % à 5,1 % et celle des Etats-Unis passe de 5,1 % à 6,1 %.

Parmi les fournisseurs les plus importants repris au tableau 15, la République fédérale d'Allemagne occupe la première place.

L'accroissement par rapport à 1983 s'élève à 9,3 % (contre une croissance moyenne de 13,3 %), la R.F.A. fournit 19,9 % des importations totales de l'U.E.B.L. (20,6 % en 1983). Trois partenaires de la C.E.E. viennent ensuite: les Pays-Bas (croissance 17,3 %), la France (croissance 17,9 %) et le Royaume-Uni (croissance 14,9 %) avec une part relative respectivement de 18,8 % (contre 18,1 % en 1983), 14,6 % (contre 14,0 % en 1983) et 8,8 % contre 8,6 % en 1983). Relevons que nos quatre clients les plus importants sont également nos principaux fournisseurs: la République fédérale d'Allemagne, la France, les Pays-Bas et le Royaume-Uni. Les Etats-Unis restent à la cinquième place avec 6,0 % des importations totales contre 6,4 % en 1983 (croissance.6,5 %). A côté de ces fournisseurs tradi-

Tableau 14. — LES 30 PRINCIPAUX CLIENTS DE L'U.E.B.L. EN 1984

PAYS	Classe- ment			Accroissement	Importance relative en %		
	en 1983	1983	1984	en %	1983	1984	
1.	Rép. féd. d'Allemagne	1	560,5	589,7	+ 5,2	21,1	19,7
2.	France	2	483,0	552,4	+14,4	18,2	18,5
3.	Pays-Bas	3	377,5	416,6	+10,3	14,2	13,9
4.	Royaume-Uni	4	261,2	296,4	+13,5	9,9	9,9
5.	Etats-Unis d'Amérique	5	136,4	181,4	+33,0	5,1	6,1
6.	Italie	6	123,8	153,8	+24,3	4,7	5,1
7.	Suisse	7	75,5	80,4	+ 6,5	2,8	2,7
8.	Suède	8	37,9	41,1	+ 8,6	1,4	1,4
9.	Inde	11	29,4	38,0	+29,4	1,1	1,3
10.	Arabie saoudite	9	34,3	34,7	+ 1,1	1,3	1,2
11.	Union soviétique	10	34,0	31,6	- 7,0	1,3	1,1
12.	Israël	14	22,4	28,8	+28,5	0,8	1,0
13.	Danemark	13	26,0	27,3	+ 5,1	1,0	0,9
14.	Autriche	15	21,1	25,1	+19,2	0,8	0,8
15.	Espagne	12	26,8	25,0	- 6,8	1,0	0,8
16.	Japon	16	18,9	24,8	+31,4	0,7	0,8
17.	Norvège	17	16,7	20,4	+22,5	0,6	0,7
18.	Algérie	18	14,5	18,5	+27,7	0,5	0,6
19.	Canada	24	11,4	17,0	+49,8	0,4	0,6
20.	Grèce	19	13,4	14,9	+10,8	0,5	0,5
21.	Rép. d'Afrique du Sud et Namibie	25	11,3	14,3	+26,7	0,4	0,5
22.	Chine	26	10,9	14,2	+29,8	0,4	0,5
23.	Hong-Kong	20	13,4	14,0	+ 4,4	0,5	0,5
24.	Iran	21	13,1	13,3	+ 1,4	0,5	0,4
25.	Finlande	27	10,7	12,6	+17,0	0,4	0,4
26.	Zaïre	30	8,9	12,5	+40,1	0,3	0,4
27.	Egypte	29	9,5	12,2	+28,8	0,4	0,4
28.	Irlande	28	9,8	11,2	+14,5	0,4	0,4
29.	Turquie	31	8,1	11,1	+37,8	0,3	0,4
30.	Portugal	23	11,7	10,2	-12,9	0,4	0,3
	Total des 30 pays:		2 431,9	2 743,5	+12,8	91,7	91,7
	C.E.E.:		1 855,2	2 062,3	+11,2	70,0	68,9
	Total général:		2 651,3	2 992,1	+12,9	100,0	100,0

Tableau 15. — LES 30 PRINCIPAUX FOURNISSEURS DE L'U.E.B.L. EN 1984

PAYS	Classe- ment Milliards de F		ds de F	Accroisse- ment	Importance relative	
	en 1983	1983	1984	en %	1983	1984
1. Rép. féd. d'Allemagne	1	582,3	636,5	+ 9,3	20,6	19,9
2. Pays-Bas	2	511,8	600,5	+17,3	18,1	18,8
3. France	3	396,3	467,3	+17,9	14,0	14,6
4. Royaume-Uni	4	243,6	279,9	+14,9	8,6	8,8
5. Etats-Unis d'Amérique	5	180,7	192,4	+ 6,5	6,4	6,0
6. Italie	6	103,6	114,4	+10,4	3,7	3,6
7. Union soviétique	8	71,4	108,2	+51,6	2,5	3,4
8. Suisse	7	79,8	77,9	- 2,4	2,8	2,4
9. Japon	9	59,4	67,2	+13,0	2,1	2,1
10. Suède	10	52,1	56,4	+ 8,2	1,8	1,8
11. Nigeria	12	30,3	37,4	+23,2	1,1	1,2
12. Espagne	11	31,0	36,6	+17,9	1,1	1,1
13. Zaïre	17	20,1	29,5	+46,3	0,7	0,9
14. Brésil	18	17,0	24,2	+42,4	0,6	0,8
15. Irak	15	22,0	22,9	+ 4,2	0,8	0,7
16. Arabie saoudite	13	29,4	21,2	-27,8	1,0	0,7
17. Canada	20	15,7	18,6	+18,4	0,6	0,6
18. Libye	14	27,3	17,9	-34,2	1,0	0,6
19. Autriche	22	14,5	16,9	+16,3	0,5	0,5
20. Rép. d'Afrique du Sud et Namibie	19	15,9	16,9	+ 6,2	0,6	0,5
21. Argentine	25	10,7	16,0	+49,7	0,4	0,5
22. Israël	21	15,2	16,0	+ 5,2	0,5	0,5
23. Danemark	23	14,4	15,7	+ 9,4	0,5	0,5
24. Irlande	26	10,5	14,7	+40,4	0,4	0,5
25. Norvège	16	21,0	13,2	-37,5	0,7	0,4
26. Finlande	28	9,9	11,2	+12,9	0,4	0,3
27. Inde	24	13,2	10,9	-17,6	0,5	0,3
28. Iran	29	9,6	10,8	+13,2	0,3	0,3
29. Portugal	30	9,3	10,7	+14,8	0,3	0,3
30. Venezuela	27	10,1	9,5	- 5,3	0,4	0,3
Total des 30 pays:		2 628,1	2 971,5	+13,1	93,2	93,0
C.E.E.:		1 870,0	2 134,8	+14,2	66,3	66,8
Total général:		2 820,9	3 195,8	+13,3	100,0	100,0

tionnellement importants, on note un accroissement très important des livraisons en provenance de 5 pays: l'Union soviétique (+51,6 %), l'Argentine (+49,7 %), le Zaïre (+46,3 %), le Brésil (+42,4 %) et l'Irlande (+40,4 %). Ceux-ci obtiennent un meilleur classement.

Par contre, les importations de l'U.E.B.L. en provenance de six autres pays sont en régression: la Norvège (-37,5 %), la Libye (-34,2 %), l'Arabie saoudite (-27,8 %), l'Inde (-17,6 %), le Venezuela (-5,3 %) et la Suisse (-2,4 %). Ces fournisseurs occupent les dernières places du classement.

7. LA BALANCE COMMERCIALE

Rappelons que le solde de la balance commerciale de l'U.E.B.L. figurant au tableau 16 s'écarte du solde des importations et des exportations calculé selon la technique de la balance des payements.

Les principales causes de divergence entre les résultats de la balance commerciale établie par l'I.N.S. et le solde des importations et des exportations calculé dans le cadre de la balance des payements de la Banque nationale de Belgique sont exposées dans l'article «Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1977» (1) et dans la brochure «Méthodologie de la balance des payements de l'U.E.B.L. (2). Voir aussi note (1) au début de l'article.

7.1. La balance commerciale en 1984

Les chiffres des importations et des exportations et le solde de la balance commerciale pour chaque trimestre des années 1983 et 1984 sont repris au tableau 16 et ce, séparément pour les produits énergétiques et les autres produits.

⁽¹⁾ Bulletin de statistique nº 7-8, 1977

⁽²⁾ Eurostat, 1977.

Tableau 16. — REPARTITION PAR TRIMESTRE DES RESULTATS DU COMMERCE EXTERIEUR DE L'U.E.B.L. POUR LES ANNEES 1983-1984 (en milliards de F)

TRIMESTRES	Exportations F.O.B.		Importations C.A.F.		Solde de la balance commerciale		
	1983	1984	1983	1984	1983	1984	
I. Produits énergétiques	48,9	64,7	146,3	157,3	- 97,4	- 92,6	
Autres produits	599,6 648,5	697,7 762,4	573,0 719,2	673,8 831,1	26,6 - 70,8	23,9 - 68,7	
II. Produits énergétiques	55,2 604.6	59,0 685,3	122,6 567,9	153,5 643,5	- 67,5 36,7	- 94,4 41,8	
Total	659,7	744,4	690,5	797,0	- 30,7	- 52,6	
III.Produits énergétiques	64,6	59,6	125,9	128,2	- 61,2	- 68,6	
Autres produits Total	538,6 603,2	620,0 679,6	516,6 642,5	596,7 725,0	21,9 - 39,3	23,3 - 45,3	
IV.Produits énergétiques	60,7 679,2	60,8 744,9	155,1 613,5	170,3 672,4	- 94,5 65,8	-109,5 72,4	
Total	739,9	805,7	768,6	842,7	- 28,7	- 37,0	
Année :							
Produits énergétiques	229,3	244,2	549,9	609,2	-320,6	-365,1	
Autres produits	2 422,0 2 651,3	2 747,9 2 992,1	2 271,0 2 820,9	2 586,5 3 195,8	151,0 -169,5	161,4 -203,7	

La principale constatation est la croissance sensible du déficit de la balance commerciale en 1984. Alors que l'année 1983 était clôturée avec un solde négatif de 169,5 milliards de F., ce déficit s'élève à présent à 203,7 milliards de F.

Les chiffres de l'année font également apparaître que le déficit de la balance commerciale résulte exclusivement du résultat négatif de la balance énergétique. Le déficit de celle-ci dépasse, en 1983, le solde global négatif de 151,0 milliards de F et de 161,4 milliards de F en 1984; les deux soldes, tant celui de la balance énergétique que celui de la balance totale, sont devenus plus négatifs.

Le boni des «autres produits» a augmenté de 10,4 milliards de F en 1984, ce qui constitue sans aucun doute un résultat positif.

Les résultats par trimestre démontrent que pour les «autres produits», il n'y a plus de solde négatif au cours des deux années considérées. Le dernier solde négatif date du premier trimestre de 1982.

En 1984, comme pendant les deux années précédentes, c'est au quatrième trimestre que le solde positif des autres produits est le plus important (+57,0 milliards de F en 1982, +65,8 milliards de F en 1983 et +72,4 milliards de F en 1984).

7.2. Evolution de la balance commerciale: 1970-1984

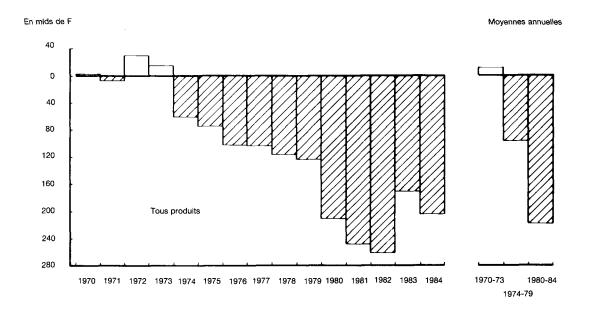
Le tableau 16 montre l'influence des produits énergétiques sur la balance commerciale de l'U.E.B.L. Pour mieux cerner ce problème, il a semblé utile, plus de dix ans après le début de la crise pétrolière, de dresser un bref bilan de l'évolution de notre balance commerciale. Pour ce faire, la période 1970-1984, a été retenue comme indiqué dans le tableau 17 et dans le graphique 6.

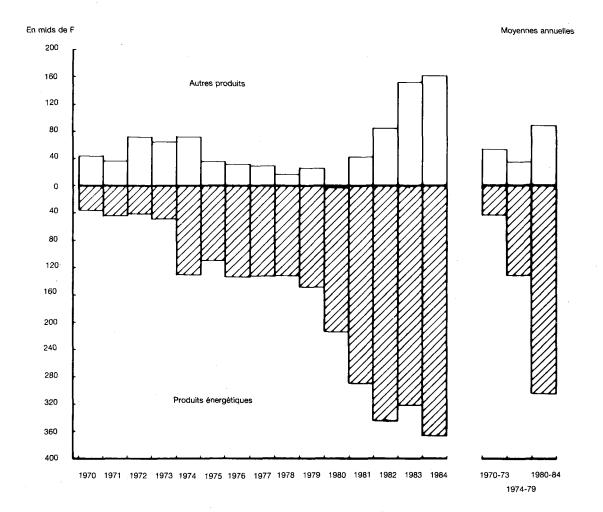
Dans la description ci-dessous, les années 1970-1973 sont prises comme période de référence. On peut, en effet, considérer celles-ci comme les dernières années normales précédant la crise économique. Durant cette courte période, le solde de la balance commerciale reste positif en 1970, 1972 et 1973. Par contre, celui-ci est négatif en 1971. La moyenne de l'excédent annuel s'élève à près de 11 milliards de F. Toutefois, il faut peut être considérer les résultats de cette période comme étant exceptionnels eu égard à ceux des vingt années précédentes (de 1950 à 1969) — période durant laquelle la balance commerciale accuse un solde légèrement négatif sauf en 1951 et 1969.

En 1974, la balance commerciale de l'U.E.B.L. accuse un premier déficit important (60,9 milliards de F.) dû au premier choc pétrolier survenu au cours du

Graphique 6

Evolution de la balance commerciale de l'U.E.B.L.:
1970 à 1984





dernier trimestre de 1973. Par rapport à l'excédent de 14,0 milliards de F enregistré en 1973, la différence est de 74,9 milliards de F. Comparé aux vingt-cinq années précédentes, ce solde négatif est exceptionnel, le déficit le plus important enregistré durant cette dernière période n'étant que de 17,5 milliards de F (en 1966), mais en regard du déficit record de 1982 (-260,2 milliards de F), il convient de relativiser le mauvais résultat de 1974.

A partir de 1975, le déficit connaît une croissance continue sauf en 1983 (-34,9 %). Le déficit initial de 60,9 milliards de F a doublé en cinq ans (-123,1 milliards de F en 1979), triplé l'année suivante (-210,4 milliards de F) et quadruplé en 1981 (-247,4 milliards de F), c'est-à-dire après sept ans. Le déficit de notre balance commerciale, étalé sur la dernière décennie (de 1975 à 1984), a augmenté en moyenne de 15,8 % par an.

En 1980, on assiste à une deuxième augmentation très importante du déficit qui passe de 123,1 milliards de F en 1979 à 210,4 milliards de F en 1980, soit 87,3 milliards de F (+70,9 %). Cet accroissement est dû au second choc pétrolier survenu en 1979.

Les séries de chiffres du tableau 17 permettent de répartir l'époque considérée en trois périodes bien distinctes de durée inégale, s'articulant autour des années 1974 et 1980, années initiales des deux chocs pétroliers. Cette même subdivision ressort clairement du graphique 6.

Durant la période 1970-1973, on enregistre un excédent annuel moyen de 11 milliards de F. A celui-ci succède, de 1974 à 1979, un déficit annuel moyen d'environ 100 milliards de F qui, durant la période de 1980 à 1984, a plus que doublé et se chiffre à plus de 200 milliards de F. En faisant abstraction de l'accroissement très important des déficits enregistrés durant les deux années initiales — 1974 et 1980 — on relève une augmentation annuelle moyenne pour les périodes 1975-1979 et 1981-1984 respectivement de 15,8 % et 2,0 %. Ce dernier pourcentage résulte essentiellement de l'augmentation modérée du déficit en 1982 (5,2 %) et de la diminution importante de celui-ci en 1983 (-34,9 %).

La part relative des produits énergétiques dans le total des importations s'élève à 9,2 % pour la période de référence, à 14,2 % pour la période 1974-1979 et à 19,7 % pour les cinq années suivantes. Elle a donc plus que doublé en l'espace de onze ans. Une évolution analogue, mais à un niveau nettement plus bas, s'est produite pour les exportations ou l'on enre-

Tableau 17. — EVOLUTION DE LA BALANCE COMMERCIALE SELON LES GROUPES DE PRODUITS: PERIODE 1970-1984, (en milliards de F)

Années et périodes	Total	Produits énergétiques	Autres produits
1970	9,3	- 35,1	44,4
1971	- 8,8	- 44,1	35,2
1972	29,2	- 41,9	71,1
1973	14,0	- 49,8	63,8
1974	- 60,9	-131,0	70,2
1975	- 74,1	-109,5	35,4
1976	-102,5	-134,0	31,4
1977	-103,3	-132,2	29,0
1978	-115,8	-131,9	16,1
1979	-123,1	-148,1	25,0
1980	-210,4	-206,8	- 3,6
1981	-247,4	-289,5	42,1
1982	-260,2	-344,2	84,0
1983	-169,5	-320,6	151,0
1984	-203,7	-365,1	161,4
	Moy	ennes annuelle	es
1970-1973	10,9	- 42,7	53,6
1974-1979	- 96,6	-131,1	34,5
1980-1984	-218,2	-305,2	87,0

gistre, pour les mêmes périodes, une part relative respectivement de 2,9, 5,2 et 8,7 %.

Le graphique 6 montre d'une part, la balance des produits énergétiques (appelée ci-dessous la balance énergétique), et d'autre part, celle des «autres produits». L'évolution des deux groupes de produits y apparaît clairement (voir aussi tableau 17). Ces données conduisent à deux constats importants.

a) L'excédent de la balance commerciale des «autres produits».

Alors que la balance énergétique accuse un déficit important et croissant, on enregistre, pour chaque année de la période de crise, un solde positif de la balance commerciale des «autres produits». Seule, l'année 1980 fait exception, avec un déficit de 210,4 milliards de F — déficit de 3,6 milliards de F supérieur à celui des seuls produits énergétiques (-206,8 milliards de F).

b) Une évolution différente entre les deux périodes de crise.

Pour la période 1974-1979, le déficit de la balance énergétique connaît, après une augmentation de 81,2 milliards de F ou 163,1 % en 1974, une stabilisation autour de 131,0 milliards de F. Par contre, le boni de la balance commerciale des «autres produits» connaît au cours de la période 1975-1979 une évolution dégressive de 11,6 % par an. En ce qui concerne la période 1980-1984, on note pour les deux groupes de produits un accroissement du déficit, d'une part, et de l'excédent, d'autre part.

Le déficit de la balance énergétique connaît deux accroissements successifs importants, le premier en 1980 (+39,6 %), le deuxième en 1981 (+40,0 %), et ensuite, une augmentation annuelle moyenne de 8,6 %. Malgré une augmentation du déficit énergétique (de 148,1 milliards de F en 1979 à 365,1 milliards de F en 1984), le boni de la balance commerciale des autres produits

connaît également une hausse très sensible de -3.6 milliards de F en 1980 à 161,4 milliards de F en 1984. Cela signifie, pour la période 1982-1984, une augmentation moyenne par an de 62,1 % (8,6 % pour le déficit énergétique).

7.3. Répartition géographique de la balance commerciale en 1984

Le tableau 18 qui reproduit la répartition géographique du solde de la balance commerciale exprime le mieux le résultat de nos opérations commerciales avec les autres pays.

Tableau 18. — REPARTITION GEOGRAPHIQUE DU SOLDE DE LA BALANCE COMMERCIALE

PAYS ET GROUPES DE PAYS		Milliards de F	Milliards de F		
	1982	1983	1984		
A. Europe	-16,6	-61,0	-147,8		
1. Pays de la C.E.E	- 2,3	- 14,8	- 72,6		
France	96,9	86,6	85,1		
Pays-Bas	-131,6	-134,3	-184,0		
République fédérale d'Allemagne	- 55,0	- 21,8	- 46,8		
Italie	25,5	20,2	39,5		
Danemark	11,1	11,6	11,6		
Royaume-Uni	44,9	17,6	16,5		
Irlande	- 1,6	- 0,7	- 3,5		
Grèce	7,5	5,9	9,1		
Cioc	7,5	3,5	7,1		
2. Pays de l'Europe orientale	- 44,0	- 34,8	- 76,4		
3. Autres pays européens	29,7	- 11,4	1,2		
dont:					
Suède	- 5,7	- 14,2	- 15,3		
Suisse	15,6	- 4,3	2,5		
Norvège	- 0,9	- 4,4	7,3		
Espagne	1,2	- 4,2	- 11,6		
B. Autres continents	-266,2	-132,9	- 65,4		
1. Pays développés	-137,0	- 98,1	- 59,9		
Etats-Unis d'Amérique	- 81,1	- 44,3	- 11,0		
Canada	- 9,5	- 4,4	- 1,6		
Japon	- 35,0	- 40,5	- 42,4		
Australie et Nouvelle-Zélande	- 4,0	- 4,3	- 2,4		
République d'Afrique du sud et Namibie	- 7,3	- 4,6	- 2,5		
2. Pays exportateurs de pétrole (O.P.E.P.)	-118,0	- 43,0	- 23,0		
3. Autres pays en voie de développement	- 11,2	8,2	17,4		
C. Divers	22,5	24,3	9,5		
Total général:	-260,2	-169,5	-203,7		

Pour interpréter ces résultats, il convient de noter que l'enregistrement des importations se fait d'après le pays de provenance. Etant donné que, entre autres, la mise en libre pratique (voir à ce sujet la «Remarque importante» sous point 1. Considérations générales) peut modifier le pays de provenance, les résultats pour certains pays, comme p. ex. les pays-Bas, peuvent être fortément influencés par cette procédure. Comme indiqué sous le point 5, la balance commerciale n'est pas seulement à nouveau déficitaire mais, en même temps, le solde négatif a augmenté sensiblement.

Comme en 1983, le solde des opérations avec l'ensemble des pays du Marché Commun est négatif. Celui-ci s'est accru sensiblement (-72,6 milliards de F contre -14,8 milliards de F en 1983). Cette évolution est due au solde négatif sensiblement plus élevé avec les Pays-Bas (-184,0 milliards de F contre -134,3 milliards de F en 1983), avec la R.F.A. (-46,8 milliards de F contre -21,8 milliards de F en 1983) et à une légère régression en ce qui concerne la France (85,1 milliards de F contre 86,6 milliards de F en 1983).

On constate toutefois une amélioration importante du solde positif avec l'Italie (39,5 milliards de F contre 20,2 milliards de F en 1983) et la Grèce (9,1 milliards de F contre 5,9 milliards de F en 1983).

Avec les pays de l'Europe de l'Est, le solde négatif s'est également détérioré sensiblement (-76,4 milliards de F contre -34,8 milliards de F en 1983).

En ce qui concerne les autres pays européens, le solde négatif de 1983 (-11,4 milliards de F) est devenu un solde positif de 1,2 milliard de F. La Norvège et la Suisse ont joué un rôle prépondérant dans cette amélioration, avec une augmentation respective du solde de -4,4 milliards de F en 1983 à +7,3 milliards de F et de -4,3 milliards de F en 1983 à +2,5 milliards de F. On note également le déficit croissant avec l'Espagne (-4,2 milliards de F en 1983 à -11,6 milliards de F).

Le déficit de nos opérations avec les autres continents a encore diminué très sensiblement (-266,2 milliards de F en 1982, -132,9 milliards de F en 1983 et -65,4 milliards de F en 1984). Par contre, on relève une légère augmentation du déficit avec le Japon (-40,5 milliards de F en 1983 à -42,4 milliards de F).

Pour les autres pays développés de ce groupe, la balance commerciale continue à connaître une amélioration sensible; avec les Etats-Unis, le déficit a même été réduit à moins d'un quart (-44,3 milliards de F en 1983 contre -11,0 milliards de F). On observe également une amélioration importante de nos opérations commerciales avec les pays de l'O.P.E.P. (-43,0 milliards de F en 1983 à -23,0 milliards de F). Pour les autres pays en voie de développement, on constate une amélioration très importante du solde positif (8,2 milliards de F en 1983 à 17,4 milliards de F en 1984). Le poste «Divers», par contre, connaît une baisse sensible du solde positif (9,5 milliards de F contre 24,3 milliards de F. en 1983).

QUELQUES ETUDES PUBLIEES ANTERIEUREMENT

— Tableau «Entrées-Sorties» de la Belgique pour 1959 (3 tomes), description générale de la méthode de calcul, demande finale au prix d'acquisition et investissements par branche d'activité, les coefficients techniques et la matrice inverse.

ETUDES STATISTIQUES (1)

- N° 1 Analyse de la demande d'après les enquêtes sur les budgets des ménages effectuées en Belgique en 1948-1949 et 1956-1957.
- N° 2 Croissance du revenu national de 1948 à 1959 et prévisions sur cette base pour les années à venir.
 - Les dépenses des ménages en combustibles solides, électricité et gaz de ville de 1948 à 1959.
 - Les élasticités de la demande des ménages en charbon, gaz et électricité aux prix et aux revenus d'après les séries chronologiques 1948-1959 Prévisions relatives à la consommation des ménages en 1965.
- N° 3 Sur quelques aspects de la précision d'estimations basées sur les enquêtes de budgets ménagers.
 - Répartition par province et par région linguistique du produit intérieur global et de la valeur ajoutée relative aux diverses branches d'activité.
- Nº 4 Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1962.
- N° 5 Enquête sur les budgets des ménages 1961 Description de la méthode Revenu, consommation et épargne de dix groupes sociaux.
- Nº 6 La valeur ajoutée par branche d'activité et par travailleur dans les différentes provinces et régions linguistiques de 1955 à 1959.
 - Evolution de la concentration industrielle, variation du rendement, des rémunérations, de la valeur ajoutée et des investissements avec la dimension des établissements industriels.
- N° 7 Enquête sur les budgets des ménages 1961 Structure du budget selon les charges familiales et selon les régions linguistiques
 Etude du caractère représentatif de l'enquête sur les budgets des ménages.
- Nº 8 Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1963 Principales caractéristiques de l'évolution.
- Nº 9 Enquête sur les budgets des ménages 1961 Structure du budget selon la classe d'importance des communes et selon la branche d'activité où le chef de ménage est occupé Structure du budget selon l'épargne positive ou négative des ménages.
- Nº 10 La révision 1964 de l'indice de la production industrielle.
 - Indice de la production de biens intermédiaires, de biens de consommation et de biens d'investissement.
 - Décomposition des séries chronologiques en leurs composantes suivant diverses méthodes Application à quelques séries belges.
- Nº 11 Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1964 Le développement économique et social.
- Nº 12 Croissance économique des provinces et régions linguistiques 1955-1963.
- Nº 13 Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1965.
- Nº 14 Situation actuelle de la statistique régionale.
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques.
 - Répartition régionale du revenu national en 1961.
 - Croissance économique des provinces et des régions linguistiques de 1962 à 1964.
- Nº 15 Emploi et rémunération du travail par branche d'activité industrielle dans les provinces et régions linguistiques de 1955 à 1964.
- Nº 16 Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1966.
- Nº 17 Typologie des communes belges d'après le degré d'urbanisation au 31 décembre 1961.
 - Comparaison des enquêtes de 1961 et de 1963 sur les budgets des ménages d'ouvriers et d'employés.
- N° 18 Répartition de la valeur ajoutée des différentes branches d'activité et du produit intérieur global par province et par région linguistique Années 1965 et 1966.
 - Les indices régionaux de la production industrielle (base 1964=100).
 - La réforme de l'indice des prix de détail.
- Nº 19 Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1967.
- Nº 20 Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1968.
- Nº 21 Les comptes nationaux de la Belgique 1953-1969.
- Nº 22 Tableau «Entrées-Sorties» de la Belgique pour 1965.
- Nº 23 Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1965 à 1968.
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques. Années 1966 à 1968.
- Nº 24 Vers un développement des comptes nationaux.
- Nº 25 Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1970.
- Nº 26 Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1970.
 - Les investissements des producteurs-distributeurs d'électricité: tests des hypothèses de l'accélération et de la capacité.

- Nº 27 La division des communes belges en secteurs statistiques.
 - Les investissements industriels des régions linguistiques de 1955 à 1969.
 - Tableau entrées-sorties 1965. Données complémentaires sur l'emploi par branche d'activité.
- Nº 28 Les comptes nationaux de la Belgique 1963-1971.
- Nº 29 Les loyers des logements en 1970 et 1971.
- Nº 30 Valeur ajoutée par travailleur dans l'industrie de 1953 à 1969.
 - Les investissements industriels des provinces de 1955 à 1969.
- N° 31 Etude de quelques applications des équations de récurrence.
 - Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1963-1971.
- Nº 32 Ajustements makehamiens, optimaux au sens des moindres carrés, d'une table de mortalité sur une intervalle d'âge déterminé.
 - Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1966 à 1971. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- Nº 33 Les comptes nationaux de la Belgique 1965-1972.
- Nº 34 Comptes nationaux de la Belgique. Estimations en prix de 1970 pour la période 1953-1964.
 - Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1965-1972.
- Nº 35 Tables de mortalité 1968-1972.
 - A propos d'ajustements makehamiens d'une table de mortalité.
- Nº 36 Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1973.
- Nº 37 L'industrie céramique de 1957 à 1972.
 - Les carrières et leurs industries connexes de 1955 à 1972.
 - L'industrie de la terre cuite de 1955 à 1972.
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1969 et 1970.
- Nº 38 Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (I).
- N° 39 Analyse des éléments actuariels résultant des tables de mortalité ajustées HS (1968-1972), HD (1968-1972) et HFR (1968-1972).
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1971. Livraisons à l'étranger par branche d'activité et par région linguistique.
- Nº 40 Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1974.
- Nº 41 Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (II).
- Nº 42 Tables de mortalité par régions linguistiques et pour la période 1968-1972.
 - Quelques données de base sur l'évolution démographique de la Belgique et de ses régions.
 - Le loyer des logements en 1973.
- Nº 43 Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1974.
 - Croissance économique des provinces et régions linguistiques de 1970 à 1974. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1972. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique.
 - Les investissements industriels des provinces et des régions linguistiques de 1970 à 1974.
- N° 44 Le chiffre d'affaires des entreprises et leurs achats de biens d'investissement depuis le 1^{er} janvier 1971, sur base des déclarations à la taxe sur la valeur ajoutée.
- Nº 45 Les comptes nationaux de la Belgique 1966-1975.
- Nº 46 Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (III).
- Nº 47 Estimations de la population 1976-1985 pour le Royaume et ses régions.
 - Tables de mortalité par état matrimonial pour la période 1968-1973.
- Nº 48 Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1966-1975.
 - Comparaison de diverses mesures de la concentration dans les secteurs industriels en Belgique.
 - Taux de variation moyen d'une série chronologique sur un intervalle de temps donné Taux idéal de Pesek Application à la croissance économique et aux investissements industriels des régions linguistiques et du Royaume de 1970 à 1974.
- Nº 49 Tableau «Entrées-Sorties» de la Belgique pour 1970.
- N° 50 Enquête sur les budgets des ménages 1973-1974 (IV).
 - Enquête sur les budgets des ménages d'indépendants 1973-1974.
- N° 51 Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions linguistiques en 1973. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région linguistique.
 - Typologie des communes belges d'après de degré d'urbanisation au 31 décembre 1970.
 - Réflexions sur l'emploi optimal des agents chargés des contrôles des recensements agricoles et horticoles en Belgique.
 - La répartition des revenus personnels en Belgique: analyse statique.
 - Les budgets communaux 1972-1975.
- Nº 52 Les comptes nationaux de la Belgique 1967-1976.
 - Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1967-1976.
- N° 53 Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1974. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
 - Concentration industrielle en économie ouverte: le cas de la Belgique.
- N° 54 Les comptes nationaux de la Belgique 1968-1977.
- N° 55 Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1975. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.

- Croissance économique des provinces et régions de 1970 à 1976. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- Nº 56 Les régions urbaines belges.
 - Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1968-1977.
 - Les comptes sociaux européens.
- Nº 57 Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1978.
- Nº 58 Statistiques au service des entreprises Description et méthodologie.
- N° 59 Nouvelles perspectives de population (1976-2000) pour la Belgique, ses régions et ses anondissements.
- N° 60 Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1976. Livraison à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
 - Croissance économique des provinces et régions Année 1977. Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et par région géographique.
- Nº 61 Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1979.
- N° 62 Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1977. Livraison à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
 - Caractéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1970-1979.
- N° 63 Neuf cent mille étrangers en Belgique. Reflet de la récente évolution socio-économique et de la situation géographique du pays.
 - Dispersion et relations de niveau élémentaire des noyaux d'habitat en Belgique. Situation en 1980 (avec carte hors texte).
- Nº 64 Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1980.
- Nº 65 L'utilisation du sol en Belgique et son évolution depuis 1934 sur base des données cadastrales.
- Nº 66 Caratéristiques complémentaires de l'évolution économique selon les comptes nationaux 1970-1980.
 - Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1978. Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
- Nº 67 Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1981.
- Nº 68 Localisation et structure de la population agricole belge.
- N° 69 Mortalité due au cancer en Belgique 1960-1979. Première analyse.
 - Evolution de la concentration industrielle en Belgique.
 - Croissance économique des provinces et régions de 1975 en 1979.
 - Valeur ajoutée et produit global par branche d'activité et région géographique.
- Nº 70 Tableau «Entrées-Sorties» de la Belgique pour 1975.
- Nº 71 Les comptes nationaux de la Belgique 1971-1982.
- Nº 72 Orientation à l'exportation des différentes provinces et régions en 1979.
 - Livraisons à l'étranger par branche d'activité industrielle et par région.
 - Subdivision des communes en quartiers en vue du recensement général de la population et des logements de 1981.
- N° 73 Les comptes nationaux de la Belgique 1970-1983
- Nº 74 Répartition régionale de l'activité de l'industrie des fabrications métalliques en 1982 et 1983 selon la statistique mensuelle.
 - Quelques résultats du recensement général des logements du 1er mars 1981.
 - Le commerce extérieur de l'U.E.B.L. en 1983.
- N° 75 L'enquête de contrôle, un instrument permettant de déceler les erreurs dans les déclarations des effectifs et de déterminer la variance des réponses. Recensement agricole et horticole au 15 mai 1979 en Belgique.
- N° 76 Les comptes nationaux de la Belgique 1975-1984.

